

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du

Protestantisme français

reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Cahiers du *Centre de* *Généalogie Protestante*

N°146

DEUXIEME TRIMESTRE 2019



PARIS

Au siège de la Société

54, rue des Saints-Pères - 75007

2019

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n° 146 deuxième trimestre 2019

SOMMAIRE

- Sommaire	57
- Sedan enjeu international et confessionnel 1520-1685	
Partie 2 : L'enseignement protestant à Sedan de 1560 à 1681	
par Aurélien BEHR	59
- Reconsidération du protestantisme des Thuret (suite)	
généalogie des Thuret de Senlis, Hollande et Bourbonnais	
par Daniel THURET	78
- Les errances de Jean de Massé	
par Gilles DESTREMAU	95
- Parution d'ouvrage : James de Pourtalès : "Chronologie de ma vie 1776-1852"	
par Eric BUNGENER	112

Comité de rédaction : Denis Faure, Elisabeth Escalle, Eric Bungener,
Jean-Claude Garretta, Daniel Thuret.

Retrouvez-nous sur le site internet de la SHPF www.shpf.fr

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier trimestriel tiré à 120 exemplaires

Dépôt légal : juin 2019

Commission paritaire des publications et
agences de presse certificat d'inscription n° 65.361

Prix au numéro: 8,50 euros

Directeur de la publication :
Jean-Hugues CARBONNIER



Portrait d'Henri de La Tour d'Auvergne, prince de Sedan (1591-1623)
(coll. BM Georges Delaw – Sedan)

* * * *

Cette deuxième partie fait suite à la première qui, parue dans le précédent cahier, est intitulée : *Sedan, un bastion du calvinisme*.

SEDAN ENJEU INTERNATIONAL ET CONFESSIONNEL 1520-1685

PARTIE 2 : L'ENSEIGNEMENT PROTESTANT À SEDAN DE 1560 A 1681

Depuis les années 1560, par les réfugiés s'installant à Sedan et aux alentours, la conversion des seigneurs, suivie de celle de leurs sujets. Sedan est un bastion du calvinisme, souvent assimilé à Genève¹. Soucieux de maintenir la paix sur leurs terres, Henri-Robert de La Marck et son épouse Françoise de Bourbon veillent d'abord à rassurer leurs ex-coreligionnaires. Pour autant, déjà ils cherchent à convertir leurs sujets, l'établissement progressif sur les terres souveraines d'un système scolaire réformé complet doit permettre d'y parvenir. Peu à peu, tout un réseau d'écoles primaires, bientôt complété d'un collège, plus tard couronné d'une académie ; contribuent à convertir en masse les plus jeunes couches de la population sedanaise, façonnant ces terres à l'image de leurs princes.

Probablement dès 1563, dans la foulée de la conversion des seigneurs sedanais survenue à la fin de l'année 1562, une école primaire ouvre ses portes à Sedan. Siméon Bruneau en prend la tête². Plus tard, à mesure que les efforts de conversion s'affirment, d'autres écoles sont installées à Sedan en 1570 et 1578, ainsi que dans d'autres villages de la seigneurie comme Bazeilles et Francheval, dans la même décennie. En 1578-1579, une école maternelle ou enfantine est même ouverte à destination des plus jeunes enfants. Au début du XVII^e siècle, au moins la moitié des villages compte une école, tandis que cinq maîtres d'école exercent à Sedan.

Les seigneurs sedanais conseillent à leurs sujets, quelque soit leur religion, d'y placer leurs enfants. Malgré tout, cet enseignement, plutôt général, n'est pas obligatoire, d'autant qu'il n'est, semble-t-il, pas gratuit. Les enfants y apprennent à lire, écrire et chiffrer, mais aussi, et c'est là tout l'intérêt pour le prince calviniste des lieux, le catéchisme. Déjà aux origines, ce dernier y accorde une importance évidente, tant il charge son consistoire, de recruter les maîtres d'école. Pour enseigner, il est nécessaire de se soumettre à un examen complet, au sortir duquel, pasteurs et laïcs, doivent déterminer si le candidat en question est en mesure de guider justement la jeunesse des lieux. Un compte-rendu du consistoire de Sedan daté de mars 1578, rend compte de l'évaluation d'un M. Le Febvre qui, bien que sachant un peu lire, un peu écrire, un peu chiffrer, réciter le catéchisme et enseigner le chant des psaumes, n'est pas retenu³. Une fois en poste, les maîtres sont aussi régulièrement inspectés et ainsi en fonction⁴, confirmés ou déchargés.

¹ A. BEHR, Sedan enjeu international et confessionnel 1520-1685 - *Sedan, un bastion du calvinisme, Cahiers du Centre de généalogie protestante*, n°145, 1er trimestre 2019, p. 3-19.

² A. PHILIPPOTEAUX, *Étude sur les premières années du collège de Sedan, 1576-1586*, Sedan, J. Laroche, 1886, p. 21.

³ AD Ardennes, 31 J ; registre I du consistoire de l'Église réformée de Sedan, 1570-1597.

⁴ C. C. NORBERT, *Histoire chronologique de la ville et principauté de Sedan, Raucourt et Saint-Menges*, 1778, sous la date 1613.

Pour autant, avant même d'en arriver là, la première condition pour devenir maître d'école est d'être de confession calviniste⁵. Cet indice renseigne bien sûr sur le caractère confessionnel que prend l'enseignement des plus jeunes sujets des terres souveraines. Dans ces écoles, il n'est pas donc seulement question d'y apprendre les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul, quand bien même cela est d'un intérêt évident pour le dynamisme de la vie économique et sociale ; mais surtout d'intégrer les enfants demeurant catholiques, à l'Église calviniste. Conséquemment, les enfants des deux confessions, sont les bienvenus dans ces écoles.

Les maîtres ont d'ailleurs tout intérêt à disposer des effectifs les plus fournis possibles, puisque le niveau de leurs gages dépend de ce que les parents qui inscrivent leurs enfants leur donnent. De plus, le consistoire enjoint ces maîtres à faire preuve de « charité envers les plus pauvres », et de fait ne pas d'eux « exiger trop grand prix⁶ ». Bien sûr, par cette disposition, les autorités aspirent à ce que le plus grand nombre puisse profiter de ces leçons et qu'ainsi la plupart des enfants, quelque soit leur condition sociale, se tourne vers le calvinisme. Ces hommes, participant à la mission capitale d'instruction et de conversion de la jeunesse ne disposent donc pas, le plus souvent, de revenus suffisants pour subvenir à leurs seuls besoins primaires « n'ayant que peu de moyens de se nourrir et entretenir des familles⁷ ». Leurs gages s'élèvent alors probablement à près de 30 livres annuelles. Ainsi, ils se trouvent contraints de mener de front d'autres activités leur apportant un complément de revenus. En 1585, le consistoire précise notamment que les maîtres sont bien évidemment nécessaires « pour instruction de la jeunesse », mais aussi pour les « autres bons offices et services qu'ils pourront faire en l'Église même ès lieux où le ministre n'est point établi⁸ ». De fait, les maîtres peuvent, au regard de leurs capacités, se substituer, dans certains cas, aux pasteurs. Bien sûr, il ne leur est pas permis d'assurer le prêche, prodiguer les sacrements, ou assurer tout autre fonction nécessitant une formation académique ; mais ils peuvent par exemple tenir à jour les registres de baptêmes, mariages et décès⁹. D'autres remplissent des fonctions de police, ou encore intègrent un atelier pour y servir un maître en tant que compagnon. Chacun des maîtres doit donc cumuler les activités, leur polyvalence est là un bien bel atout.

Pour des questions probablement pratiques, un seul local et un seul maître suffisent, mais aussi de fréquentation ; depuis 1563 jusqu'en 1584, les écoles sont d'abord mixtes. À cette date, les autorités sedanaises reviennent sur cette disposition et suivent de fait les revendications portées par quelques pasteurs au nom du consistoire¹⁰. Le 28 septembre 1584, a donc « été avisé, tant pour la bienséance que pour éviter les inconvénients, que désormais les filles n'iront pas à l'école avec les garçons, ni devant les hommes¹¹ ». En creux, cette disposition révèle encore, qu'avant cette date l'enseignement primaire était bel et bien mixte. En prenant cette décision, la régente Françoise de Bourbon, estime donc juste la requête du

⁵ AD Ardennes, 31 J, *op. cit.*, à la date du 28 août 1572.

⁶ *Ibid.*, en 1578.

⁷ *Ibid.*, en 1585.

⁸ *Ibid.*

⁹ Des copies sont conservées à la bibliothèque du protestantisme français, BPF, Ms 663, baptêmes à Sedan, 1573-1682 ; Ms 664, mariages à Sedan, 1573-1608 et 1631-1682 ; Ms 665, décès à Sedan, 1622-1682.

¹⁰ Dès 1580, M. Cappel est chargé par le consistoire « de parler à Madame pour savoir si elle trouvera bon que le magistrat fasse défense que les fils et les filles n'aillent ensemble en une même école mais qu'on élise une femme pour instruire les filles à part », *ibid.*

¹¹ *Ibid.*

consistoire, et considère qu'il est plus approprié pour le progrès de chacun, que les filles et les garçons suivent des cours séparés, les unes et les uns guidés par un maître de leur sexe. Probablement ne faut-il pas voir ici dans la mixité de l'enseignement primaire, un quelconque « avant-gardisme » des princes sedanais, mais plutôt l'expression de contraintes prises à bras le corps.

Les sources sur le sujet manquent pour déterminer la teneur précise de ces séances de classe. Aucun compte-rendu d'activités précis de ces maîtres n'est aujourd'hui conservé. Difficile aussi de savoir à quelle fréquence et à quels moments de la journée, les classes se rassemblent, quelle atmosphère règne dans ces écoles, quelles attitudes les maîtres et les élèves adoptent-ils à l'égard des uns et des autres, quand bien même la règle demande à l'enseignant de « savoir conquérir le cœur de son disciple avant de vouloir lui apprendre quoi que ce soit¹² ».

Toujours est-il qu'il est certain que cet enseignement pose les bases sur lesquelles, les enfants les plus doués peuvent s'appuyer pour intégrer le collège académique.

En France, les collèges calvinistes voient le jour à compter de la fin des années 1530. Le premier d'entre eux est celui de Nîmes, établi en 1539¹³. À Sedan, cet établissement daterait de la deuxième moitié des années 1570, soit une quinzaine d'années environ après la conversion au calvinisme d'Henri-Robert de La Marck et de Françoise de Bourbon, son épouse. C'est en 1576 que la régente confirme que l'installation d'un collège calviniste est en cours sur ses terres souveraines¹⁴. Probablement désirée depuis plusieurs années au moins, cette érection est justifiée par Françoise de Bourbon. C'est ainsi qu'elle avance qu'ériger un collège à Sedan doit permettre d'instruire la jeunesse et de participer à faire de sa ville un foyer intellectuel :

L'institution de la jeunesse en la connaissance des langues et belles lettres doit être en singulière recommandation en toutes principautés et républiques bien policées, comme étant un beau sentier de piété et de vertu, et le vrai miroir de l'État et gouvernement à venir, et que pour cette cause nous eussions depuis peu de temps en ça ordonné et établi en notre ville de Sedan un collège, auxquels tous nos sujets indifféremment, tant de l'une que de l'autre religion, peuvent renvoyer leurs enfants, pour y être instruits aux arts et sciences libérales par hommes doctes et vertueux que nous y aurions retirés¹⁵.

Dès les origines de la structure, la régente n'exclut pas, bien au contraire, la possibilité d'y recevoir des enfants de confession catholique. Cette disposition est bien sûr motivée par l'idée d'obtenir leur conversion. D'ailleurs elle interdit même ses sujets d'inscrire leurs enfants dans un autre collège que celui de leur ville. Aussi, elle ajoute qu'établir un collège à Sedan permet de relever les familles des lieux « des frais qu'il leur convient porter en envoyant leurs enfants aux études hors de nos terres et pays lointains » ; tout en attirant « nombre d'enfants de beaucoup de bons lieux pour y être enseignés aux bonnes lettres », ce qui conséquemment place sa ville « en odeur de bonne renommée », et participe par la même

¹² *Ibid.*

¹³ F. MOREIL, *Le collège et l'académie réformée de Nîmes*, Montpellier, Faculté des lettres et des sciences humaines, 1975, 173 p.

¹⁴ Par un acte de donation du 8 novembre 1576, la régente affirme vouloir poursuivre l'établissement d'un collège à Sedan, P. MELLON, *L'Académie de Sedan, centre d'influence française*, Paris, Fischbacher, 1913, p. 13-15.

¹⁵ A. PHILIPPOTEAUX, *Étude sur les premières années du collège de Sedan*, op. cit.

à son dynamisme économique. En effet, en plus d'avoir le luxe de rester sur place, les jeunes sedanais profitaient d'un enseignement gratuit, tandis que les étrangers aux terres souveraines devaient verser le minerval, compris entre 12 et 25 sesterces annuels, depuis les classes de 6^e et 5^e jusqu'à la classe de 1^{ère}¹⁶.

Pour établir ce collège et permettre son fonctionnement, en plus d'une donation sur ses fonds personnels de son vivant, ainsi qu'un legs testamentaire, la régente prélève également des revenus sur les hôpitaux de ses terres, que ce soit à Sedan, Douzy, Francheval, ou Haraucourt. À son image, d'autres donatrices permettent de pérenniser cet enseignement calviniste à Sedan¹⁷.

Après une période de préparation, le collège fonctionne probablement à la fin de l'année 1577, au plus tard au début de l'année suivante. En février 1577, un compte-rendu d'une réunion du consistoire révèle, qu'après le prêche, ses membres se mettront en quête, par-delà les quartiers de la ville, de toute personne « capable pour enseigner les enfants au collège ». Ce recrutement en cours révèle bien sûr que le collège n'est pas encore sur pied, d'autres rapports postérieurs confirment cette fois le fonctionnement de la structure¹⁸.

Rassemblant six classes, de la 6^e à la 1^{ère}¹⁹, accessible aux garçons sachant au moins lire et écrire la langue française²⁰ ; le collège, ouvert d'octobre à juillet, est installé dans le quartier du Ménéil à Sedan. Ces locaux sont ceux qui ont accueilli l'hôpital des Douze Apôtres installé en 1521²¹.

¹⁶ P.-D. BOURCHENIN, *Étude sur les académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle*, Genève, Slatkine reprints, 1969 (1885), p. 321.

¹⁷ P. CONGAR, J. LECAILLON, J. ROUSSEAU, *Sedan et le Pays sedanais*, *op. cit.*, p. 221 ; ces legs dépassent parfois le millier de livres.

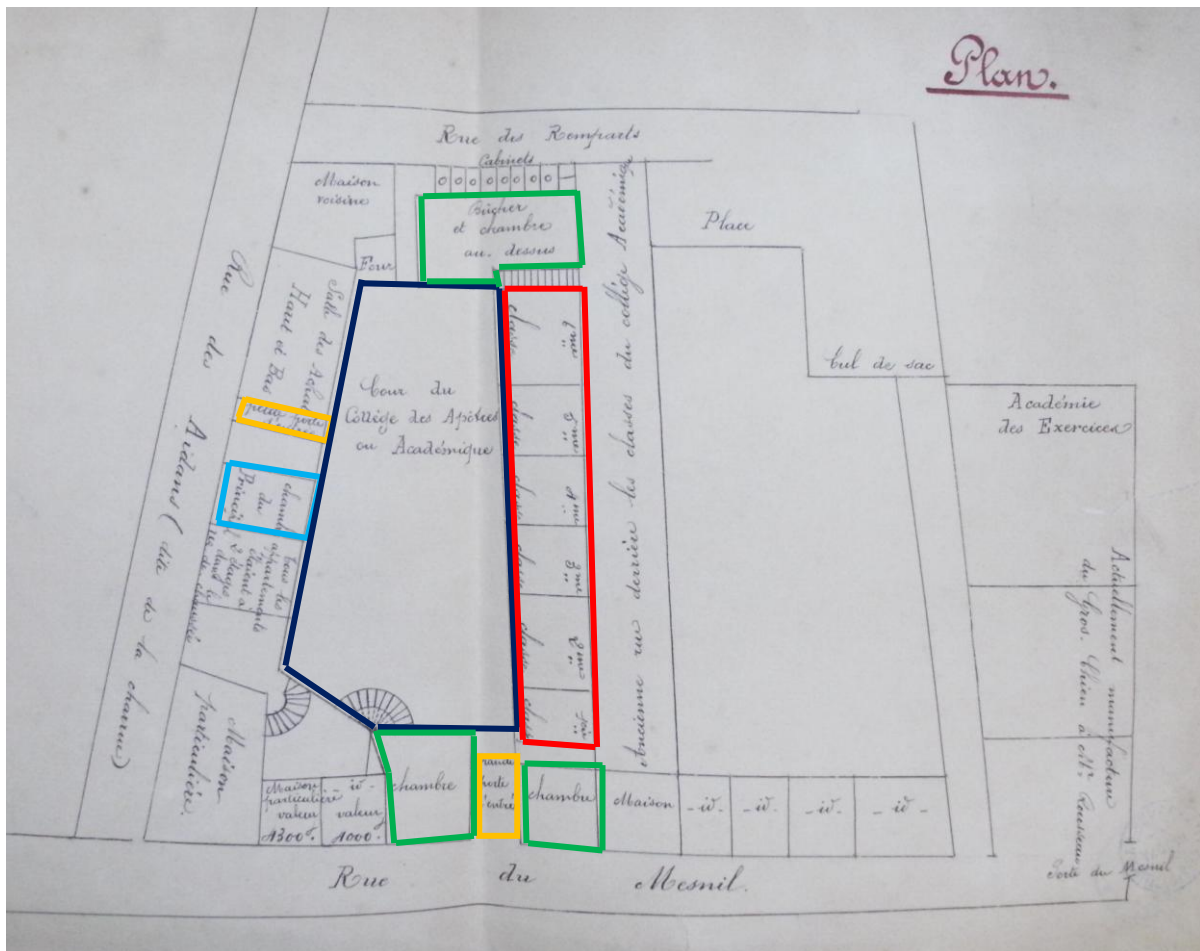
¹⁸ AD Ardennes, 31 J, *op. cit.*, comptes-rendus du 20 mars et du 19 juin 1578.

¹⁹ Certains collèges comme ceux de Genève et Montauban disposent aussi d'une classe de 7^e précédant celle de 6^e, à Sedan l'enseignement primaire remplit à peu près la même fonction.

²⁰ « En 6^e, ne seront admis que ceux qui auront appris à lire correctement et couramment la langue française, aussi bien écrite [à la main] qu'imprimée, et de toute façon à l'écrire » ; P. MELLON, *L'Académie de Sedan, centre d'influence française*, *op. cit.*, p. 48.

²¹ Robert II et Catherine de Croÿ sont à l'origine de cet établissement, J.-B. PRÉGNON, *Histoire du pays et de la ville de Sedan depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Charleville, Pouillard, 1856, t. 3, p. 161.

Plan du collège de Sedan (coll. SHAS)



Légende :

- Les six salles de classe
- Les chambres/internat
- La chambre du principal
- Les portes d'entrée, petite et grande
- La cour

Le collège, intégré au bâti, s'organise sur trois niveaux.

Ce bâtiment, bordé par les rues du Mesnil, des Remparts et des Aidans, dite de la Charrue, est organisé autour d'une cour centrale et accessible *via* deux accès. S'y trouvent à la fois : les salles de classe, des chambres formant une sorte d'internat²², ainsi que les appartements du principal. Ce dernier, présent en quasi permanence au collège, est celui qui en assure la direction, la conduite, et qui remplit le rôle le plus éminent. Il accueille les écoliers qui lui promettent obéissance en guise de serment d'entrée ; et joue surtout le rôle de censeur, il est celui qui fait respecter la discipline de l'établissement. Celle-ci, composée de nombreux articles, définit, jusque dans ses moindres détails, les droits, devoirs et obligations, de ceux qui intègrent la structure scolaire²³. Le principal est encore le gardien du plan des études. De fait, il est chargé de visiter les autres professeurs, appelés régents, dans l'exercice de leurs fonctions. Logiquement, en charge de la classe de 1^{ère}, son emploi du temps ne répond pas aux mêmes horaires que ceux des régents. Il paraît avoir enseigné 2h30 par jour, plutôt que 5h, tout en commençant plus tôt que ses collègues. Relais privilégié du prince, le principal n'en demeure pas moins sous la coupe du conseil des modérateurs, et contraint de se plier, lui aussi, aux règles fixées pour le bon fonctionnement du collège. Le premier à avoir exercé cette charge est Toussaint Berchet. En poste pendant près de trente ans (1577-1605), il contribue largement à la mise en place de la structure et lui donne ses lettres de noblesse.

Aux côtés du principal et sous son autorité, choisis par les modérateurs, exercent les régents²⁴. Au nombre de cinq, à la tête des classes de 6^e à la 2^e, leur rôle est d'enseigner aux écoliers ce que les programmes déterminés en amont leur indiquent²⁵. Les cours classiques ont lieu du lundi au vendredi, tandis que les samedis et dimanches sont, pour les uns, réservés à l'apprentissage du catéchisme et à la répétition des exercices de la semaine, et pour les autres destinés au prêche, auquel les écoliers se rendent obligatoirement, avant de pratiquer l'après-midi, quelques récréations honnêtes toujours en compagnie de leurs encadrants²⁶. À deux reprises au cours de l'année, les écoliers ont la possibilité de gravir un échelon dans leur scolarité, ainsi les meilleurs d'entre eux peuvent par exemple débiter leur année en 6^e et la terminer en 4^e, ou encore la commencer en 3^e et la terminer en 1^{ère}.

D'après les programmes, la première année au collège porte alors sur la prononciation et la lecture, ainsi que la morphologie des noms et des verbes. Les années de 5^e et de 4^e respectent quant à elles un programme commun, à savoir l'apprentissage des bases du latin, à savoir l'étymologie et la syntaxe. En 3^e, le programme porte cette fois sur la grammaire latine, ainsi que la prosodie, le tout en s'appuyant de nouveau sur les œuvres des grands auteurs comme Térence, Ovide, César, Salluste, Plaute, Virgile et Cicéron. Lors de cette classe sont posées les bases de l'étymologie grecque, dont l'étude est poursuivie et complétée en classe de 2^e. C'est alors pour les écoliers l'occasion de se familiariser avec les

²² Leur nombre ne suffisant pas, des écoliers établissent parfois domicile chez leur régent ou principal. Par exemple, le principal Toussaint Berchet accueille simultanément cinq à six écoliers ; J. VILLETTE, *L'inventaire de Toussaint Berchet : 1607*, Sedan, J. Laroche, 1888, 19 p.

²³ Sur la discipline de 1608 : A. BEHR, *Arrachez jusque dans leurs racines les mauvaises mœurs, poison de notre temps, et gravez la vertu dans les jeunes âmes, ou comment régler les mœurs des écoliers de Sedan, Annales de l'Est*, 2016, p. 9-21.

²⁴ Au sein du collège travaillent encore d'autres personnels, en charge de la surveillance des portes et des élèves, et de maintenir le calme aussi bien dans l'enceinte de l'établissement que lors du prêche.

²⁵ Pour le programme de 1615 : P. MELLON, *L'Académie de Sedan, centre d'influence française, op. cit.*, p. 48-49.

²⁶ Les récréations honnêtes comprennent les randonnées par monts et par vaux et excluent, par exemple, les jeux de hasard et la fréquentation des tavernes et cabarets, parce que favorisant la débauche.

travaux fondamentaux de Démosthène, Xénophon, Plutarque, Homère, Hésiode ou encore Théocrite. En 1^{ère}, les écoliers achèvent leurs humanités et apprennent à écrire purement le grec. À terme, l'objectif est que chaque écolier à l'issue de son collège puisse maîtriser parfaitement les langues latine et grecque, tout en maîtrisant déjà quelques rudiments concernant l'étude des textes sacrés et la rhétorique utile à celui qui est appelé à devenir pasteur. En effet, les meilleurs éléments, à savoir ceux qui savent élégamment lire et écrire le latin, mais aussi couramment interpréter les auteurs grecs, intègrent ensuite l'académie de la ville, dont l'utilité est d'alimenter les Églises en ministres.

Pour autant, l'espace de quelques dizaines années, depuis 1577 jusqu'en 1599 ou 1602, Sedan ne dispose alors que d'un collège, qui n'est pas encore complété par une académie. Cependant, dès les années 1573-1579, des cours, habituellement prodigués au sein des académies protestantes, sont pratiqués à Sedan. Ainsi des professeurs enseignent entre autres matières la théologie, l'hébreu, l'éloquence et la rhétorique. Déjà, l'idée d'installer une académie à Sedan fait son chemin²⁷. D'ailleurs, en 1584, Françoise de Bourbon exhorte son fils aîné, en âge de prendre ses responsabilités, et donc :

*De procurer audit collège une école de philosophie, afin de former à Sedan un collège complet pour conserver les bonnes lettres, fondement sûr et certain de la vraie religion, l'avancement du bien public, le lustre et la réputation de cet établissement*²⁸.

La régente, fondatrice du collège quelques années auparavant, a fait de l'éducation sur ses terres, l'un de ses chevaux de bataille ; de fait il n'est pas étonnant de la voir, dans les dernières semaines de sa vie, exhorter son fils de poursuivre l'œuvre qu'elle a engagée.

L'enchaînement d'évènements malheureux, la menace de la Ligue sur Sedan, la mort précoce de Guillaume-Robert en 1588, l'avènement d'une jeune princesse de 13 ans préoccupée par la guerre, son mariage en 1591, son décès prématuré en 1594 et l'installation au pouvoir d'une nouvelle famille princière, participe évidemment à retarder la concrétisation de ce vœu formulé par la régente la veille de sa mort.

Pour autant, malgré les malheurs, probablement au début des années 1590, la jeune princesse parvient à établir *au collège de Sedan, une chaire de philosophie péripatéticienne*²⁹. Le fonctionnement de cette « pré-académie », est confirmé par Toussaint Berchet au travers de l'oraison funèbre adressée à la défunte princesse en 1594³⁰. Il y fait mention d'un *gymnasium sedanensi*, ainsi que d'une *schola sedanensi*, et d'une *illustris schola*. À nouveau, à l'image de ce qui s'est passé une quinzaine d'années plus tôt, l'hébreu, la philosophie, sont enseignés à Sedan. Charlotte est donc sur le point de concrétiser ce que sa mère a appelé de ses vœux, mais sa mort survenue à l'âge de 19 ans, et par la même l'extinction de sa lignée, retardent le processus. Pourtant, dans l'oraison funèbre de la défunte princesse, Berchet se fait le messager des envies de sa communauté. Il invite ainsi Henri de La Tour d'Auvergne à :

²⁷ Dans les premiers temps au moins, entre 1573-1577/1578, l'installation d'une académie à Sedan n'est pas envisageable car la fondation d'un collège doit être un préalable.

²⁸ C. C. NORBERT, *Histoire chronologique de la ville et principauté de Sedan, op. cit.*, sous la date 1585.

²⁹ *Ibid.*, sous la date 1590.

³⁰ T. BERCHET, *Oratio funebris in obitum... Carolae a Marka, ducis, Sedan, 1594*, 36 p.

*Ne cesser d'aimer, d'orner, d'accroître, comme vous l'avez promis, et comme vous avez déjà commencé avec bienveillance et si bien l'école, et que de cette glorieuse organisation, de ce dessein qui est vôtre, aucun souci ne vous détourne jamais*³¹.

C'est bien ce prince, à la tête de Sedan depuis 1591 jusqu'en 1623, qui parachève ce projet d'académie. Pour autant, cette construction patiente, prend encore plusieurs années depuis 1594 jusqu'en 1602. Occupé par des campagnes militaires, son remariage avec Élisabeth de Nassau, la fille de Guillaume I^{er} d'Orange ; empêtré dans l'affirmation de ses droits sur Sedan face à l'oncle de sa défunte épouse, Henri de La Tour d'Auvergne ne s'y attèle qu'à la toute fin du XVI^e siècle. Cette structure d'enseignement réformé, complétant celle de Saumur, Montauban-Puylaurens, Die, Orange, Orthez, Nîmes-Montpellier, naît entre 1599 et 1602. Au contraire du collège, l'académie n'est pas un bâtiment, mais une communauté de professeurs et d'étudiants qui, aux quatre coins de la ville, dispensent pour les uns et profitent pour les autres, de cours de théologie, philosophie, éloquence-rhétorique, hébreu et grec.

Immédiatement après sa naissance, l'académie de Sedan s'inscrit dans le débat européen opposant gomaristes et arminiens³², et s'affirme de fait comme étant une tenante de l'orthodoxie religieuse. À ce titre, Henri de La Tour d'Auvergne puis son fils Frédéric-Maurice, donnent, tour à tour, les clés de leur école à des professeurs réputés pour être de farouches opposants aux doctrines libérales prônées par la grande rivale Saumur, à savoir principalement Daniel Tilenus, Pierre Du Moulin et Pierre Jurieu.

À sa tête se trouve le conseil des modérateurs³³. Composé d'une petite dizaine d'individus de confession protestante et nommé par le prince, il est le relais privilégié de ce dernier dans son académie. Le président du conseil souverain, le gouverneur des villes et souverainetés, le procureur général du prince, le secrétaire et conseiller du prince, le bailli de Sedan, le lieutenant du prince, ainsi que deux professeurs, composent en temps normal ce conseil. Parfois, le capitaine du château, les échevins, ministres, anciens et diacres, peuvent rejoindre l'assemblée³⁴. Indemnisé à hauteur de 60 livres annuelles, chaque modérateur a pour rôle premier la responsabilité des finances de l'académie. Aussi, ce conseil est chargé de surveiller la direction et le plan des études, de déterminer les ouvrages de référence, le mode d'examen et la distribution des diplômes, de nommer les professeurs, de discipliner les

³¹ *Ibid.*

³² G. P. VAN ITTERZON, *Franciscus Gomarus*, Groningue, Bouma's Boekhuis, 1979 (1929), 467 p., A. B. W. M. KOK, *Franciscus Gomarus*, Amsterdam, Bakker, 1941, A. A. VAN SCHELVEN, *Franciscus Gomarus*, Middelbourg, Altorffer, 1922 ; T. M. VAN LEEUWEN, K. D. STANGLIN, M. TOLSMA, *Arminius, Arminianism, and Europe : Jacobus Arminius (1559/60-1609)*, Leyde, Brill, 2009, 300 p., W. DEN BOER, A. GOOTJES, *God's twofold love : the theology of Jacob Arminius (1559-1609)*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2010, 342 p., *Ibid.*, *Duplex amor Dei : contextuele karakteristiek van de theologie van Jacobus Arminius (1559-1609)*, Apeldoorn, Instituut voor Reformatieonderzoek, 2008, 342 p.

³³ E. HENRY, *Notes biographiques sur les membres de l'académie protestante et les pasteurs de l'Église réformée de Sedan*, Sedan, J. Laroche, 1896, 107 p. ; P. CONGAR, *Les caractères propres de l'académie protestante de Sedan (1602-1681)*, Actes du 95^e congrès national des sociétés savantes, Paris, Bibliothèque nationale, p. ; ce conseil contrôle aussi le principal du collège, ce qui prouve bien que ces deux structures scolaires sont intimement liées.

³⁴ Chacune de ces fonctions est présentée dans le détail dans : J.-P. DRAPPIER, *Les institutions politiques de la principauté de Sedan*, thèse pour le doctorat en Droit, Paris, Faculté de Droit, 1947, p. 379.

étudiants, de distribuer les bourses et autres secours extraordinaires. Ce conseil prend aussi en charge tout ce qui concerne le culte dans les terres souveraines, des personnes aux biens.

À l'image du principal pour le collège, l'académie dispose d'un recteur. Créée en 1620, cette charge place son titulaire à la tête du conseil des modérateurs, pour une durée de six mois d'abord, puis, plus tard, pour un mandat de deux années. Pour des raisons qui ont trait au partage des pouvoirs, très rarement une même personne conduit ce conseil à l'occasion de deux périodes consécutives. Souvent, un système d'alternance, auquel se contraignent les membres, se met en place.

Le recteur est aussi le plus souvent à la tête d'une chaire académique. L'académie en compte une série de permanentes et d'autres temporaires. Cette structure ayant avant tout pour but la formation de pasteurs, la plus importante des chaires est bien sûr celle de théologie. À plusieurs reprises, quatre professeurs ont tenu simultanément, une chaire de théologie à Sedan. Parmi eux Abraham Rambour, Pierre Du Moulin, Samuel Desmarets ou encore Josué Le Vasseur. Le but premier de ces professeurs est de former leurs élèves à la dispute et de fait leur offrir des connaissances suffisantes sur les textes de référence. Aux chaires permanentes de théologie, s'ajoutent celles de philosophie-histoire-chronologie, éloquence-rhétorique, grec et hébreu. Comme pour la matière reine, la philosophie est un temps enseignée par quatre professeurs dont les renommés Pierre Bayle et Pierre Jurieu. L'apprentissage des langues anciennes est parfois assuré par trois enseignants dont Samuel Néran, Didier Hérault et Jacques Cappel. Aussi, l'académie a probablement, un temps, disposé de chaires intermittentes, en jurisprudence, physique-logique-métaphysique, mathématiques-géométrie-arithmétique, ainsi qu'en musique. Au total, ce sont neuf matières qui sont enseignées à Sedan, bien plus qu'ailleurs, ce qui en fait un cas particulier au regard des autres académies situées dans le royaume de France ou en limite de celui-ci. Relevons encore que, bien que ne constituant pas une chaire à proprement parler, la médecine est aussi un temps enseignée à Sedan mais ne conduit pas à l'obtention de grades.

Les professeurs qui occupent ces chaires sont recrutés par le conseil des modérateurs. En fonction des époques, les modalités de recrutement varient. Un professeur peut être coopté par le corps des modérateurs, parfois complété par les professeurs et ministres de la ville ; ou recruté à l'issue d'un concours. À ce titre, la vacance d'une chaire ne fait pas forcément l'objet d'un appel à candidatures officiel. Par exemple en 1675, Pierre Bayle est averti par l'intermédiaire d'un ami, de la possible libération d'une chaire à Sedan³⁵. Lorsque concours il y a, les épreuves auxquelles sont soumis les candidats sont particulièrement éprouvantes. Bayle en témoigne précisément dans sa correspondance³⁶. C'est ainsi qu'il est soumis à deux épreuves de composition suivant le même format, à l'issue desquelles, les thèses retenues doivent être présentées et débattues devant un jury. Le cadre est strict et très contraignant :

Cette épreuve a été que l'on tirerait au sort une matière, qu'un matin dès les six heures on nous enfermerait dans une chambre avec de l'encre, du papier et des plumes, sans aucun livre, ni aucun recueil, que là on nous ouvrirait le billet où serait écrite la matière tirée au sort le jour auparavant, et qu'on avait cacheté en notre présence, après avoir brûlé les autres billets où étaient aussi marquées d'autres matières (tout cela afin qu'on ne peut avertir personne du sujet que nous aurions à traiter) que nous ferions les thèses sur la matière qui

³⁵ A. BEHR, *Sedan, un tremplin inespéré pour Pierre Bayle, Le Pays Sedanais*, SHAS, n°33, 2015, p. 35-73.

³⁶ <http://bayle-correspondance.univ-st-etienne.fr/>

*nous écherait dans l'espace de 24 heures, lesquelles thèses nous serions obligés de soutenir pendant deux séances. La chose s'est ainsi exécutée*³⁷.

Les deux sujets tirés au sort par les candidats sont d'abord : le temps puis les vertus. Ces exercices rappellent ceux auxquels sont soumis les candidats au pastorat. L'analogie entre les deux est évidente. Une fois élu, le candidat prête un serment d'entrée par lequel ils s'engagent à :

*Déférer en tout aux avis dudit conseil des modérateurs, ou encore de vivre en tant qu'hommes de bien devant Dieu et devant les hommes, pour n'être personne des sujets de scandale, pour faire tout ce qui pourrait contribuer à la gloire de Dieu, à l'édification de l'Église chrétienne et orthodoxe, et à l'honneur de l'Académie et faculté de théologie de Sedan, qu'ils promettent en jurant devant Dieu le père, le fils et le Saint-Esprit, et l'indivisible Trinité, de ne jamais enseigner soit de vive voix, soit par écrit, aucune proposition qu'ils ne jugeraient pas conforme à la parole de Dieu consignée dans les livres saints, qu'ils soutiendraient de tout leur pouvoir et expliqueraient le plus clairement qu'ils pourraient la vérité céleste et salutaire révélée dans ces livres saints, qu'ils combattraient dans toutes les occasions, soit en public, soit en particulier, comme doivent faire des docteurs pieux et chrétiens, toute erreur contraire à ces vérités saintes [que jamais enfin ils ne prendront aucun grade de docteur ou de licencié dans d'autres académies au mépris de celle de Sedan]*³⁸.

Le recrutement doit conduire à choisir le meilleur des éléments en compétition, pour autant, pour être bien certains d'avoir réussi leur choix, les modérateurs requièrent ensuite l'inspection des professeurs. C'est à deux reprises chaque année, qu'un inspecteur vient à leur rencontre et rend compte de ses observations au prince. Ces hommes sont le plus souvent des pasteurs, députés par le synode³⁹.

Au total, la trace de soixante professeurs passés par Sedan a été retrouvée. Leurs origines, trahissent le cosmopolitisme de la structure et confirme qu'au XVII^e siècle, les professeurs parcourent l'Europe d'université en université. Le tiers est d'origine étrangère, souvent écossaise, germanique, néerlandaise, suisse, italienne. Un autre tiers provient du royaume de France voisin, et principalement des provinces voisines de Champagne, Picardie, Île-de-France ; mais aussi plus lointaines de l'Orléanais, d'Anjou, de Bretagne, du Dauphiné, du Comté de Foix et du Béarn. Enfin le dernier tiers relève d'un recrutement tout à fait local, puisqu'il provient des terres souveraines.

³⁷ Lettre de Pierre Bayle à son frère Jacob, écrite à Sedan le 29 octobre 1675 ; <http://bayle-correspondance.univ-st-etienne.fr/> - lettre n°112.

³⁸ C. C. NORBERT, *Histoire chronologique de la ville et principauté de Sedan*, op. cit.

³⁹ J. AYMON, *Tous les synodes nationaux des Églises réformées de France*, La Haye, Charles Delo, t. 2, p. 124.



Pierre Du Moulin, professeur à l'Académie de Sedan de 1620 à 1652
(coll. BM Georges Delaw – Sedan)

Profitant parfois de leurs liens familiaux avec d'autres professeurs de l'académie, ces hommes sont polyvalents. Souvent ils occupent simultanément plusieurs chaires, participent au conseil des modérateurs, tiennent le rang de recteur, rendent le prêche en tant que pasteur, voire même exercent au sein du collège en qualité de principal ou de régent. Bien sûr, occuper autant de postes à la fois, demande un engagement à toute épreuve, mais permet en même temps, d'augmenter de façon substantielle ses revenus. Ainsi en fonction de la chaire tenue, de leur réputation et de leur engagement à Sedan, les professeurs ont des gages compris entre quelques centaines et plus d'un millier de livres annuelles. Une part de leurs revenus est aussi variable puisqu'elle dépend des étudiants. En effet, les professeurs perçoivent aussi le minerval, une sorte de gratification mensuelle, que chaque étudiant doit normalement verser à son enseignant. Cependant, il existe toute une série d'exemptions, allant du pauvre étudiant au local, en passant par les parents des professeurs. Lors de son passage par Sedan, Pierre Bayle révèle qu'il reçoit trois livres par mois de chacun de ses étudiants qui n'en est pas privé. Ainsi, il regrette de n'avoir que peu d'élèves, victimes, entre autres, de la guerre voisine et de la décrépitude de la structure ; parmi lesquels de pauvres étudiants qui ne sont pas en mesure

de porter leur contribution⁴⁰. Aussi il souligne que certains étudiants quittent les cours avant les vacances, ce qui est autant de perdu. Le dénuement dans lequel Bayle se trouve dans les années 1670, suffit ainsi à expliquer pourquoi nombreux sont ceux qui multiplient les charges pour accroître leurs gages⁴¹.

Leur passage par Sedan n'a pas pour tous la même valeur. Pour certains il s'agit là d'une simple étape de leur parcours professoral, pour d'autres, passer par Sedan est un tournant, un tremplin dans leur carrière⁴², pour d'autres encore, Sedan est l'endroit où ils expriment toute l'étendue de leur potentiel et y connaissent l'apogée de leur pérégrination. En observant les parcours de ces hommes, il est évident que Sedan entretient des liens plus étroits avec les académies des Provinces-Unies, du Saint-Empire, de Suisse, d'Angleterre et d'Écosse, qu'avec celles du royaume de France.

Ces professeurs prodiguent leurs cours à des centaines d'étudiants passés par Sedan, depuis le début jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Ces effectifs sont bien évidemment différemment pourvus en fonction des périodes. Par exemple, la situation est plus difficile de la fin des années 1630 à la moitié des années 1640, et au cours des années 1670. Dans un premier temps, la guerre de Trente ans, le « rattachement » de la principauté à la France et les incertitudes que cela crée, produisent leurs effets ; dans un deuxième temps la multiplication des persécutions à l'égard des protestants, la diminution des subsides et le retour des guerres, conduisent à la perte des académies.

Toujours est-il que ces étudiants installés à Sedan pour quelques mois, quelques années ou pour la vie, sont d'origines et de qualités très variées. Si l'on excepte les terres souveraines, la plupart, à l'image des professeurs, provient des provinces voisines. Nombreux sont ceux dont les attaches familiales se trouvent en Champagne, en Picardie, en Île-de-France ou en Lorraine. Néanmoins, la province qui contribue le plus à pourvoir les rangs de l'académie de Sedan est la Normandie. Ici, l'importance de la communauté protestante qui y vit, ainsi que les liens étroits qui unissent Sedan et la Normandie depuis le milieu du XVI^e siècle au moins⁴³, jouent un rôle évident. Au total, ces étudiants en provenance des quatre coins du royaume sont à la fois angevins et poitevins, provençaux et gascons, berrichons et bretons, lyonnais et béarnais. Une part importante des cohortes est aussi originaire des territoires voisins du Saint-Empire, de Grande-Bretagne, des Provinces-Unies et de Suisse. Ils répondent ainsi à l'habitude de l'époque qui veut que les étudiants pratiquent le grand tour pour parfaire leur formation. Ainsi, au XVII^e siècle, Sedan est bien une étape importante sur le périple des étudiants qui par milliers parcourent l'Europe chaque année. Leurs conditions matérielles sont très différentes d'un étudiant à un autre. Certains sont issus de grands lignages, de milieux tout à fait aisés, tandis que d'autres profitent des bourses que le pouvoir

⁴⁰ Lettre de Pierre Bayle à son frère Jacob, écrite à Sedan le 25 novembre 1675 ; <http://bayle-correspondance.univ-st-etienne.fr> - lettre n°114.

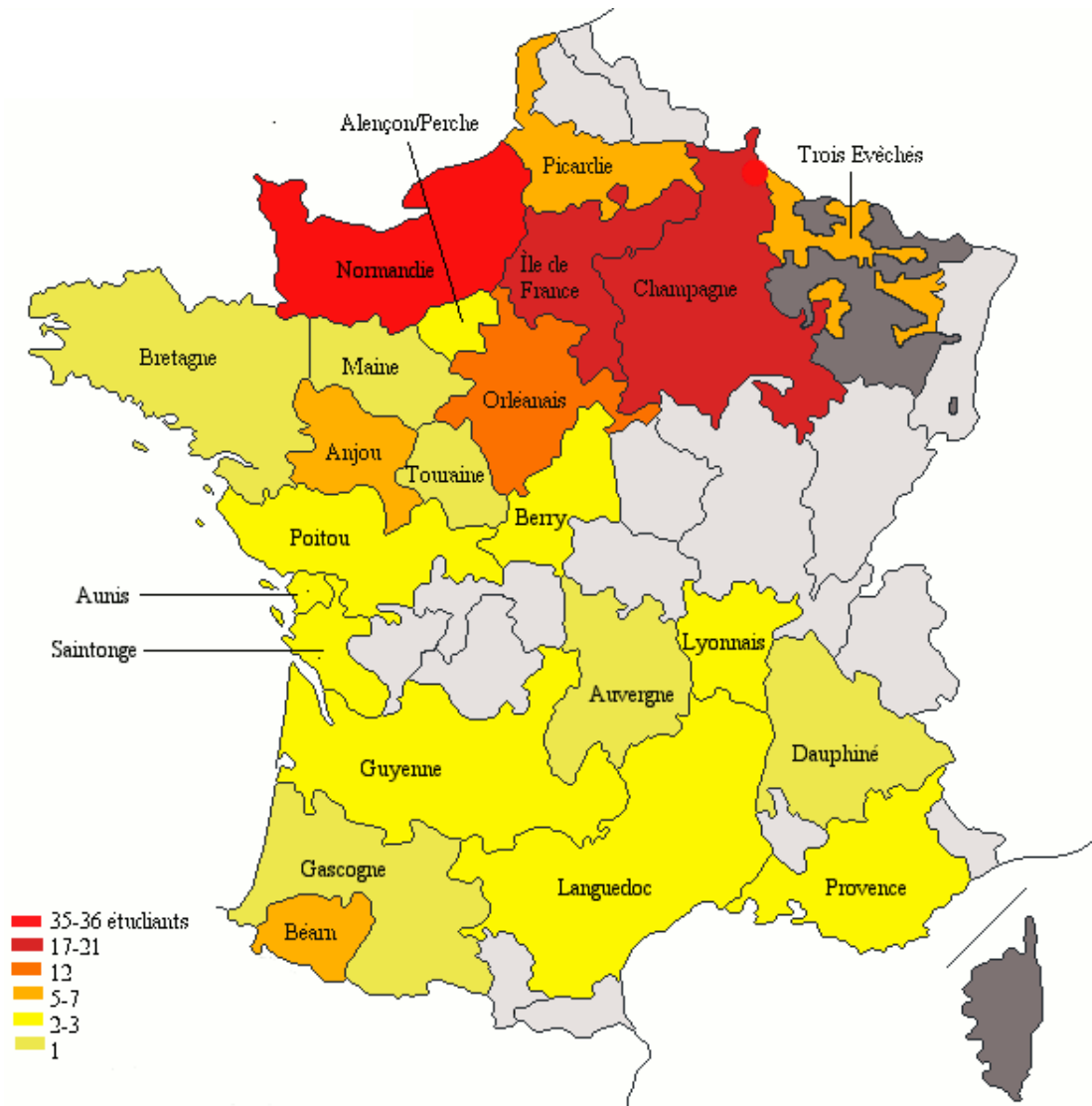
⁴¹ Pierre Bayle dit de sa condition qu'elle est particulièrement médiocre, en plus de la regretter, il dit en avoir honte, lettres de Pierre Bayle à son frère Jacob et à son père Jean, écrites à Sedan les 11 mai et 16 novembre 1676 et le 28 août 1678 ; <http://bayle-correspondance.univ-st-etienne.fr> ; lettres n°120, 133 et 155.

⁴² C'est notamment le cas de Pierre Bayle qui jusqu'alors exècre sa condition de précepteur. Après Sedan où il fait ses armes, il rejoint Rotterdam où il acquiert sa réputation de remarquable philosophe qu'on lui connaît encore de nos jours, A. BEHR, *Sedan, un tremplin inespéré pour Pierre Bayle*, op. cit.

⁴³ Henri-Robert de La Marck est gouverneur de la province normande au moment où, son cheminement personnel, le conduit à prendre le parti de la Réforme protestante.

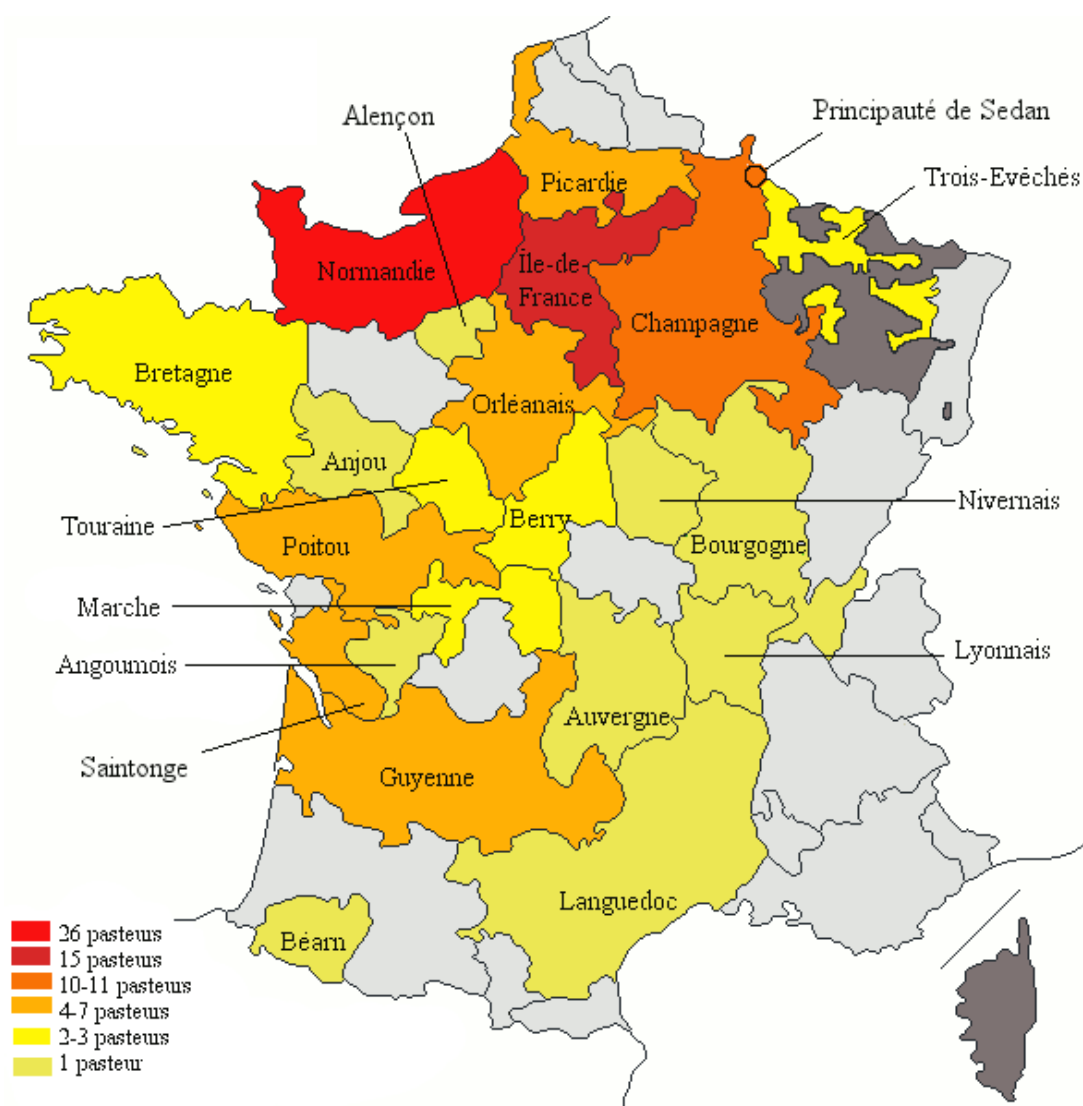
princier leur distribue, ainsi que de toutes les attentions que celui-ci leur accorde pour leur permettre de mener à bien leurs études.

Origines des étudiants français passés par l'académie de Sedan



En parfaite adéquation avec l'objectif pour lequel les académies protestantes ont été fondées, la très grande majorité des étudiants devient pasteur. Le plus souvent, ils rejoignent leur région d'origine et y assurent l'établissement ou la pérennité d'une Église. Parfois, certains étudiants pourtant destinés au pastorat, prennent une toute autre direction, en devenant par exemple professeur, médecin, poète, avocat, traducteur, ou encore en menant une carrière militaire.

Destination des pasteurs formés à l'académie de Sedan



Ces jeunes gens participent au rayonnement et à la réputation de Sedan partout à travers l'Europe. La publication de leurs travaux⁴⁴, l'exercice de leurs fonctions, doivent les rappeler au bon souvenir de leur passage par les Ardennes. En faire de bons pasteurs est vital pour la pérennité de l'académie des lieux, dont la fréquentation dépend évidemment de l'image que l'on s'en fait ici et là dans toute l'Europe protestante. Sur place, des règlements fixent la conduite à adopter, inculquent le respect et distillent encore de bons conseils pour réussir ses études. Le pouvoir princier *via* le conseil des modérateurs, veille à cadrer au plus près le comportement de cette jeunesse fougueuse et nombreuse à Sedan⁴⁵, à en obtenir la modération, qualité essentielle chez tout bon ministre. Au final, parfois après quelques mois, ou le plus souvent après plusieurs années passées à Sedan, les étudiants reçoivent leurs grades des autorités académiques. Ainsi sont diplômés des bacheliers, des maîtres ès-arts, des licenciés et docteurs en jurisprudence et en théologie.

⁴⁴ Parmi les recueils de thèses soutenues à Sedan : J. DE VAUX, *Thesaurus disputationum in alma Sedanensi habitaram*, Genève, 1661, 2 t.

⁴⁵ A. BEHR, *Arrachez jusque dans leurs racines les mauvaises mœurs, poison de nostre temps, et gravez la vertu dans les jeunes âmes*, *op. cit.*

Évidemment, assurer le fonctionnement d'une telle structure qui accueille de plus ou moins nombreux étudiants en fonction des années, et dans laquelle exercent jusqu'à quelques dizaines de personnes, demande d'importantes ressources financières. À ce titre, le prince veille à ce que Sedan, ainsi que chacun des villages de sa principauté, contribue, à sa hauteur, au bon fonctionnement de la structure. Ainsi, chacune des communautés verse une redevance, appelée dîme, dont le total s'élève à près de 12 000 livres annuelles dans la première moitié du XVII^e siècle. Les revenus tirés de la location d'immeubles, de la vente de grains ou encore issus de legs testamentaires, complètent les recettes et les portent à plus de 13 000 livres⁴⁶.

Au regard des dépenses inhérentes au bon fonctionnement d'une telle structure, cette somme ne suffit pas. En effet, bien que l'académie n'ait pas de locaux particuliers, doivent tout de même être pris en charge : l'ensemble des frais utiles à l'entretien du collège et de son personnel, les gages des différents professeurs et autres personnels affiliés à l'académie comme l'imprimeur et le bibliothécaire, les primes d'installation versées au cas par cas, les bourses distribuées aux pauvres écoliers les plus méritants⁴⁷, et encore toutes les autres dépenses de fonctionnement ; soit un total estimé à près de 17 000 livres pour l'année 1640-1641⁴⁸. Dans ses premières décennies de fonctionnement, les finances académiques sont à peu près équilibrées par le versement de quelques milliers de livres par l'autorité royale, au titre de l'entretien de l'Église réformée française, de ses académies et ministres. C'est lors du synode de Gergeau, que l'académie de Sedan est gagée pour la première fois, elle reçoit alors 1 500 livres annuelles, pour permettre son "avancement"⁴⁹. Plus tard, les autorités sedanaises reçoivent même 2 400 livres par an (1603-1608)⁵⁰, et même jusqu'à 4 000 livres annuelles (1612-1630)⁵¹. À compter du synode de Loudun, l'académie ne reçoit plus d'aide royale au titre qu'elle est située hors de France. L'érosion de ces recettes participe à fragiliser la structure.

Après le « rattachement » à la France en 1642, Louis XIV confirme à la communauté calviniste des terres sedanaises, qu'une pension de 12 000 livres annuelles est maintenue pour assurer le bon fonctionnement de l'académie⁵². Plus tard, il revient sur son engagement en ramenant cette somme à 10 000 livres en 1659, tout en portant obligation d'en reverser le dixième aux pauvres⁵³ ; 4 500 livres en 1663, une partie étant soustraite pour permettre l'établissement d'un collège jésuite à Sedan⁵⁴ ; puis finalement 3 000 livres en 1680, ce à quoi tente de s'opposer Pierre Bayle missionné auprès du pouvoir royal à Paris⁵⁵.

⁴⁶ P. MELLON, *L'Académie de Sedan, centre d'influence française*, op. cit., p. 229.

⁴⁷ A. BEHR, *Règlement pour les pauvres écoliers de Sedan. Henry de La Tour d'Auvergne, 8 novembre 1606*, *Le Pays Sedanais*, Sedan, SHAS, 2012, p. 23-39.

⁴⁸ P. MELLON, *L'Académie de Sedan, centre d'influence française*, op. cit., p. 241.

⁴⁹ J. AYMON, *Tous les synodes nationaux des Églises réformées de France*, op. cit., t. 1, p. 233-254.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 255-394 ; synodes de Gap, La Rochelle et Saint-Maixent.

⁵¹ *Ibid.*, p. 395-445 ; synodes de Privas, Tonneins, Vitré, Alès, Charenton, Castres. Ceci en fait la deuxième académie française la mieux dotée par le pouvoir royal après celle de Saumur.

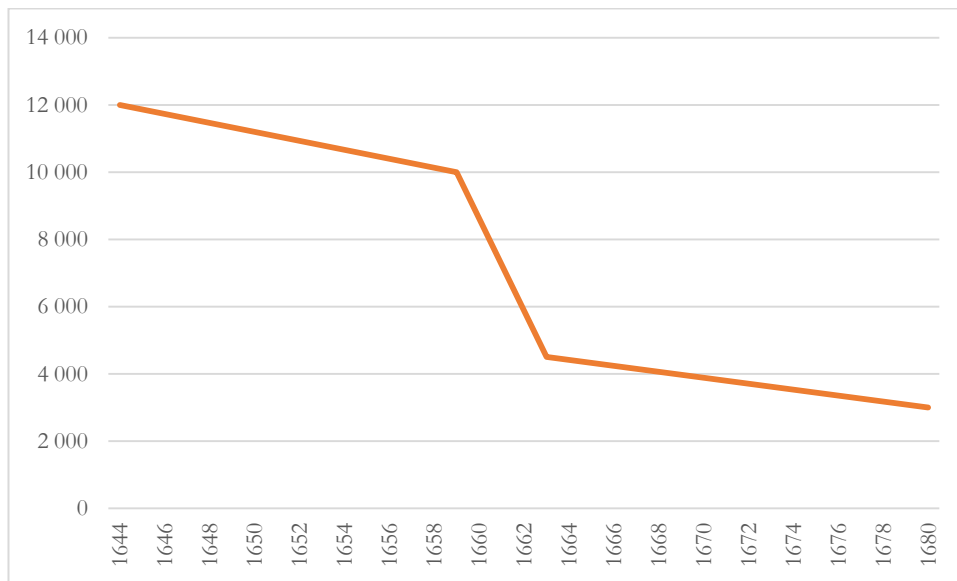
⁵² Pour consulter l'édit de Rueil : J.-B. PRÉGNON, *Histoire du pays et de la ville de Sedan*, op. cit., t. 1, p. 511-515.

⁵³ C. C. NORBERT, *Histoire chronologique de la ville et principauté de Sedan*, op. cit., p. 59.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 60.

⁵⁵ Lettre de Pierre Bayle à Louis Tronchin, écrite à Paris, datée du 27 octobre 1680 ; issue de la correspondance de Pierre Bayle mise en ligne par l'université de Saint-Étienne : <http://bayle-correspondance.univ-st-etienne.fr/> - lettre n°185.

Pension (en livres) allouée par le pouvoir royal à l'académie de Sedan depuis le « rattachement » de la principauté à la France



L'académie dispose aussi de nombreux outils qui lui permettent alors de s'afficher, et ainsi d'exister, parmi eux l'imprimerie est probablement le plus efficace⁵⁶. Tandis, qu'elle naît à Sedan en 1565, à la suite de l'impression d'un poème de Charles de Navyère par Gosuin Goeberi, l'imprimerie s'étoffe avec la naissance de l'académie. D'abord hésitante, elle s'affirme sous la coupe de l'imprimeur parisien Jean Jannon qui, formé entre Lausanne et Mayence, est attiré à Sedan en 1610 par le prince en personne. Solidement gagé, soutenu financièrement dans l'installation de son atelier, ce dernier profite alors de conditions tout à fait favorables à l'épanouissement de son art. Henri de La Tour d'Auvergne et Jean Jannon tissent alors un lien particulier au travers duquel, l'un pour la réputation de son académie et de sa principauté, et l'autre pour le rayonnement de son activité, y gagnent. C'est ainsi que Jean Jannon, en tant qu'imprimeur officiel de l'académie, est en charge de l'impression des thèses qui y sont soutenues et ensuite de les diffuser dans les différents centres protestants d'Europe. En parallèle de son activité, d'autres imprimeurs s'installent à Sedan, mais sans jamais parvenir à faire de l'ombre à son atelier qui continue de profiter des faveurs princières. Le passage de témoin de Jean Jannon à son fils en 1640, avant son retour suivi de son décès en 1658, marquent la fin d'un âge d'or.

Les étudiants inscrits à Sedan, profitent encore, un temps en tout cas, d'avoir une belle bibliothèque à disposition. Constituée de milliers de livres acquis ici et là par le prince aux quatre coins de l'Europe, gérée par un libraire gagé et nommé par le maître des lieux, elle ouvre ses portes au début des années 1610 et complète les structures mises à disposition des étudiants, devant leur permettre de réussir leurs études. Établie à l'hôtel de ville située dans la rue neuve dite de l'Horloge, cette bibliothèque souffre d'être transférée au château fort au

⁵⁶ P.-M. GRINEVALD, *L'imprimerie à Sedan, XVI^e-XVII^e siècles, Sedan, de l'Europe des principautés à l'Europe des Nations*, Nancy, PUN, 1995, p. 41-63 ; G. LEPREUX, *Gallia typographica ou répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution*, Paris, H. Champion, 1911, t. 2.

début des années 1660. À compter de cette date, en partie pillée, dégradée, puis exposée à l'humidité, elle connaît la décrépitude à l'image de l'académie.

À Sedan, existent en fait deux académies. Celle destinée à la formation des pasteurs, ainsi qu'une autre dont le but est la formation des jeunes gens à l'art de la guerre : l'académie des exercices. Installée dans des locaux voisins du collège calviniste, dès 1607, elle accueille des gentilshommes venus des quatre coins de l'Europe. Ces derniers y apprennent entre autres à monter et à combattre à cheval, à manier les armes blanches et les armes à feu ; au final à devenir de bons militaires⁵⁷. À ces exercices pratiques s'ajoutent une formation théorique à la stratégie militaire, ainsi qu'un enseignement moral et intellectuel approfondi.

Bien qu'étant d'abord celles de la mise en place, du rodage, les premières décennies de fonctionnement de l'académie coïncident probablement avec ses plus belles années. Effectivement, dès la fin des années 1630, la situation se gâte. Les Sedanais, en général, souffrent d'abord des affres de la guerre de Trente ans⁵⁸, avant que les protestants, en particulier, ne subissent le « rattachement » de la principauté à la France⁵⁹, et l'installation d'un gouverneur au service du roi⁶⁰. La deuxième moitié de la décennie 1640, tout comme les années 1650, sont plus favorables. Cependant l'embellie est de courte durée, car dès le début des années 1660, la situation se complique pour les protestants qu'ils soient Français ou Sedanais. En attestent le transfert de l'académie de Montauban à Puylaurens en 1660 et la fermeture de l'académie de Nîmes-Montpellier en 1664. À Sedan, les jésuites sont dans la place depuis 1663. Le vent en poupe, en 1665, les catholiques français, par l'assemblée générale du clergé, requièrent la fermeture de toutes les académies protestantes⁶¹. Parallèlement, par divers arrêts répressifs⁶², Louis XIV abonde dans le sens de ses coreligionnaires et menacent de plus en plus expressément ceux qu'ils désirent ramener, quoi qu'il en coûte, dans le giron de l'Église romaine. Ainsi, progressivement, le pouvoir royal appuyé par le clergé et les fidèles catholiques, s'attèle à détricoter minutieusement ce que les protestants ont pris patience à tisser durant plus d'un siècle.

Bien évidemment, ces menaces répétées, conduisent finalement à l'issue attendue, à savoir la fermeture du collège et de l'académie, actée le 9 juillet 1681⁶³. Il est alors précisé :

Que le collège ou académie desdits de la RPR de Sedan demeurera éteint et supprimé pour toujours, mais aussi fait défense à tous les sujets de ladite religion prétendue réformée, d'y enseigner, ni de tenir école publique dans ladite ville de Sedan.

⁵⁷ P. CONGAR, J. LECAILLON, J. ROUSSEAU, *Sedan et le Pays sedanais*, op. cit., p. 221 ; cette école est ici qualifiée de "Saint Cyr sedanais" avant la lettre.

⁵⁸ J.-L. TULOT, *Correspondance d'Abraham Rambour, ministre de Sedan (1590-1651)*, *Cahiers du Centre de généalogie protestante*, n°94, 2006, p. 72 ; « notre académie va son petit train ».

⁵⁹ *Ibid.*, n°97, 2007, p. 24 et p. 30 ; *j'ai peine à me persuader qu'on nous laisse en tous nos avantages ; nous vivons dans notre train sans aucun changement, ni en l'Église, ni au collège, ni en l'Académie : la dernière est presque déserte, je continue cependant quelques leçons.*

⁶⁰ Ce gouverneur est le maréchal Fabert, F. EL HAGE, *Abraham Fabert. Du clientélisme au maréchalat (1599-1662)*, Paris, L'Harmattan, 2016, 177 p.

⁶¹ G.-N. DESPREZ, *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, Paris, Veuve de François Muguet, 1766, t. 1, p. 1126.

⁶² *Ibid.*, p. 1645 ; arrêts du 9 novembre 1670 et du 4 décembre 1671.

⁶³ *Ibid.*, p. 1646-1648.

Dans le sillage de l'académie de Sedan, celles de Die, Orange, Puylaurens et Saumur, tombent les unes après les autres entre 1684 et 1685. D'ailleurs, l'académie des exercices sedanais survit quelques années à la disparition de sa voisine, avant de cesser son activité à son tour le 13 mars 1685⁶⁴. Ces fermetures en série préfigurent l'édit de Fontainebleau qui, en octobre 1685, mène les protestants à la clandestinité.

Tandis qu'en mars 1685, l'académie des exercices semble ne plus accueillir d'élèves depuis au moins six mois⁶⁵, lors de sa disparition quatre années auparavant, l'académie compte encore une petite dizaine de professeurs et probablement quelques dizaines d'étudiants. De fait, sa fermeture conduit à la dispersion de ce qu'il reste de la communauté académique. Par exemple, Pierre Bayle et Pierre Jurieu rejoignent Rotterdam aux Provinces-Unies ; Jacques Alpée de Saint-Maurice et Jacques Du Rondel préfèrent Maastricht, Jacques Abbadie et Éléazar de la Primaudaye se rendent à Berlin⁶⁶. Dans le sillage de leurs professeurs, les étudiants partent pour l'étranger, les Provinces-Unies, le Saint-Empire et la Suisse en tête⁶⁷, suivant tantôt leur mentor, se dirigeant tantôt vers d'autres horizons.



Pierre Bayle, professeur à l'académie de Sedan de 1675 à 1681
(coll. BM Georges Delaw – Sedan)

⁶⁴ C. C. NORBERT, *Histoire chronologique de la ville et principauté de Sedan*, op. cit., sous la date 1685.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ E. HENRY, *Notes biographiques sur les membres de l'académie protestante et les pasteurs de l'Église réformée de Sedan*, op. cit.

⁶⁷ D. MAC KEE, *Les protestants de Sedan et la révocation de l'édit de Nantes : oppositions, fuite et résistance*, BSHPF, t. 127-2, 1981, p. 219-254.

Résumé

Au début des années 1560, par l'installation d'étrangers bienvenus, la conversion des seigneurs puis celle en masse des Sedanais, Sedan devient un bastion du calvinisme. Déjà, Henri-Robert de La Marck et Françoise de Bourbon envisagent de porter leur sensibilité religieuse à leurs sujets en mettant sur pied un système éducatif réformé complet. Dès 1563, des écoles primaires pouvant accueillir tous les enfants des terres souveraines sans distinction, ouvrent leurs portes. D'abord quelques-unes, bientôt une dizaine, elles permettent l'enseignement des rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul, mais aussi et surtout du catéchisme. La mort précoce d'Henri-Robert l'empêche de concrétiser son vœu d'ériger un collège calviniste sur ses terres. Son épouse, assurant la régence durant la minorité de son fils aîné, y accède à la fin des années 1570. Des écoliers par dizaines, en provenance de Sedan, des villages et des provinces voisins, en peuplent les rangs et profitent d'être formés aux humanités. Déjà, parallèlement, des cours de théologie, d'hébreu, d'éloquence et de philosophie sont dispensés sans pour autant former une académie. Les décès successifs de la régente Françoise de Bourbon en 1584, du prince Guillaume-Robert en 1588, et de la princesse Charlotte en 1594, retardent l'installation d'une académie à Sedan. Malgré tout, tout porte à croire qu'il ne s'agit là plus que d'une question de quelques années, Berchet, le principal du collège, évoquant déjà en 1594 une *illustris schola* ou encore une *schola sedanensi*. Le prince Henri de La Tour d'Auvergne, finit par accéder aux requêtes des Sedanais en permettant l'existence officielle d'une académie sur leurs terres à compter de 1602. Des professeurs nombreux et de qualité, participent au rayonnement de la structure. Leur seule présence suffit à attirer des centaines d'étudiants venus eux aussi des quatre coins de France et d'Europe. Sedan, capitale du protestantisme, est alors une cité cosmopolite, une étape du tour des étudiants et des professeurs à travers l'Europe que quadrillent les académies. Concurrençant sensiblement la redoutable Saumur, faisant le choix d'une autre voie, l'académie de Sedan s'érige en modèle orthodoxe et porte une voix discordante lors des débats animés avec sa rivale ligérienne. Les années 1640 et plus encore la décennie 1660, laissent entendre que les meilleures années sont derrière et qu'à l'avenir les choses risquent de se compliquer pour les protestants. Leurs académies vacillent et bientôt tombent sous les coups répétés du pouvoir royal appuyé par le clergé catholique. La disparition de l'académie de Sedan en 1681, la révocation de l'édit de Nantes en 1685, referment définitivement cette période au cours de laquelle Sedan a inscrit son nom en lettres capitales, au moins aux quatre coins de l'Europe protestante.

Aurélien BEHR

RECONSIDÉRATION DU PROTESTANTISME DES THURET

Génération V

Jean-Daniel I^{er} THURET



L'église de Weesp, où fut inhumé Jacques Thuret

Jean Daniel Thuret naquit le 20 mars 1706 à Saint-Quentin, et y fut baptisé le lendemain.

Sa marraine était Louise Coulliette, native de Chauny, l'épouse de Pierre Antoine Cottin dit de Riqueval. Ce dernier était le frère cadet de Daniel Cottin, célèbre négociant de Saint-Quentin qui fut banquier à Paris, et qui avait épousé en premières noces Esther Coulliette, la sœur de Louise. Daniel Cottin avait épousé en secondes noces Elisabeth Béchet, fille du maître drapier et teinturier de Sedan Jean Théodore Béchet, dont il eut un fils Daniel Cottin qui épousa Marie-Anne Poupert, la petite-fille de Madeleine Croyer, fille de Rachel Thuret, que nous avons vus dans le chapitre de la seconde génération. Il est intéressant de constater que Daniel Cottin acheta curieusement en 1762 pour 40.000 livres l'office anoblissant de capitoul de Toulouse, mais cet office ayant été supprimé, il fut anobli par la suite en 1768.

Henri-Daniel Cottin, Ecuyer, Seigneur de Fontaine-Notre-Dame, de Fieulaine & du Fief suserain de Méraulieu fut nommé le 17 Février 1762, Capitoul de Toulouse, & fut reçu dans cette Charge le 17 Mars suivant. Cet Henri-Daniel Cottin, anobli par la Charge de Capitoul, l'a été en récompense du Gouvernement, comme Négociant, à la faveur de l'Edit du Roi du 30 Octobre 1767, qui promet d'anoblir annuellement deux Négociants distingués dans

le Commerce, par leurs talents & leur industrie. Henri-Daniel Cottin est le premier qui a joui de cette flatteuse distinction, en vertu d'un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 12 Janvier 1768, & de Lettres-Patentes du 20 du même mois, enregistrées au Parlement le 15 Février suivant.

Jean-Daniel Thuret eut pour parrain Etienne de Bénézet, natif de Saint- Quentin, qui émigra aux Etats-Unis et décéda à Philadelphie en 1731. Il était le père du très célèbre philanthrope et anti-esclavagiste Antoine de Bénézet (Anthony Benezet), qui sans postérité décéda lui aussi à Philadelphie le 17 mai 1784. Cette petite digression permet d'apprécier la variété des destinées de ces huguenots de Saint-Quentin qui s'illustrèrent dans le négoce des toiles fines à cette époque.

Seul fils survivant de Jacques l'émigré, Jean Daniel Thuret avait 18 ans et déjà fini ses études à Genève lorsqu'il rejoignit directement ses parents à Weesp en Hollande. Là, son père ayant déjà liquidé ses affaires de négoce de toiles à Saint-Quentin, apporta donc sans doute d'importants capitaux à Weesp, comme l'écrivit plus tard son arrière-petit-fils Isaac VII Thuret dans ses mémoires : *Mes ancêtres ont quitté la France emportant avec eux des valeurs considérables.* Ils s'y lancèrent donc dans de nouvelles activités industrielles de brasserie et de distillerie d'alcool de genièvre, alors très en vogue en Hollande, qu'ils installèrent sur le Herengarcht (canal des seigneurs) au bord de la rivière Vecht.

Jean-Daniel épousa bientôt le 12 mars 1733 Johanna d'Arrest, native de Weesp où elle fut baptisée le 23 octobre 1712. Cette dernière n'était autre que la fille du bourgmestre régnant, Jean d'Arrest. Ce dernier, natif de Martigny-en-Thiérache, était également distillateur de genièvre à Weesp. Il s'était rendu en 1705 à Amsterdam, puis en 1706 à Weesp, où, après avoir été naturalisé, il devint président bourgmestre, conseiller et pensionnaire de la ville. Johanna a de très nombreux frères et sœurs, dont Daniel d'Arrest, qui fut également bourgmestre et conseiller de Weesp, comme son frère Abraham qui fut de plus président des échevins de la ville. Ce dernier menait grand train, en très bons termes avec le Stathouder, le prince Willem V d'Orange, père du futur roi Guillaume d'Orange-Nassau, qui dînait souvent chez lui à Weesp, où il se plaisait à écouter la musique de son épouse, et découvrir les multiples talents de son esclave originaire de Guinée "Presto", plus tard baptisé au nom de Christian van der Vecht, du nom de la rivière qui traverse Weesp, mais plus tard transformé en van der Vegt. Abraham d'Arrest et Jean Daniel Thuret eurent toutefois de nombreux différends et l'invective assez fréquente. Son fils unique Abraham II, sans postérité, décéda en 1791 à Weesp, dont il était également conseiller et bourgmestre, laissant d'ailleurs une très grosse fortune dont les Thuret furent les principaux bénéficiaires. La sœur aînée de Johanna d'Arrest, Judith, épousa Isaac Couderc, tandis que sa sœur cadette, Magdalena d'Arrest, épousa Willem Couderc. Ces deux cousins germains Couderc étaient issus des deux frères Pierre et Isaac Couderc, originaires de Bergerac en Languedoc, qui émigrèrent en Hollande avec leur frère Zacharie, dont le fils Zacharias Couderc publia en 1767 avec son camarade Gerald Hooft un recueil de poésies latinistes *Carmina Juvenilia*. Les Couderc devinrent des banquiers importants à Amsterdam, qui alliés aux Brants furent d'ailleurs plus tard longtemps en relations d'affaires avec la banque Thuret & Cie d'Isaac VII Thuret à Paris de 1820 à 1830.



Armes d'Arrest en Hollande

Cette longue digression permet toutefois d'apprécier les grandes fortunes que ces huguenots surent amasser en très peu de temps dans ce pays du refuge qu'ils choisirent, où ils lièrent par la même occasion de brillantes alliances avec l'aristocratie locale, et partant coupant le plus souvent définitivement les ponts avec leur pays d'origine, néerlandisant fréquemment leurs patronymes, et s'acculturant définitivement.

Les enfants de Jean Daniel en furent un bon exemple, portant souvent des prénoms déjà néerlandisés :

1- Johannes-Jacobus Thuret (1733-1809), né à Weesp et y baptisé le 8 novembre 1733, et qui décéda à Amsterdam en 1809, mais fut inhumé à Weesp. Il avait épousé à Niechtevecht le 17 juin 1759 Maria Helena Henskes, née et baptisée à Amsterdam, où elle décéda et fut inhumée. Il en eut 8 enfants, dont la plupart moururent jeunes, à l'exception de :

- Magdalena Thuret (1770-1846), qui sans alliance demeurait à Amsterdam, ainsi que sa sœur aînée Susanna Wilhelmina (1763-1844) qui, également célibataire, vivait avec son frère Willem Henskes-Thuret au 433 du Prinsengracht (canal des Princes), au cœur de la ville d'Amsterdam. Egalement célibataire, ce dernier pensait qu'il était le seul descendant mâle des Thuret en Hollande et rajouta donc le patronyme Henskes à son nom. Il était magistrat à Amsterdam, grâce notamment à la caution que mon trisaïeul Isaac VII Thuret dut lui avancer. C'est sur le cachet de cire noire à ses armes qui scellait son faire-part de décès que l'on peut observer, surajouté en leur centre, un écu aux armes des seigneurs de Thuret de Picardie, comme signalé en introduction.

2- Jacobus-Daniel Thuret (1735-1772), né à Weesp, où il fut baptisé le 16 janvier 1735, mourut assez jeune à 35 ans à Harlem en 1772. Il avait épousé à Noordwijk-Binnen le 2 mars 1762, Christina de Winter native d'Amsterdam, fille du manufacturier en cotons à Amsterdam Pieter de Winter.



Armes de Winter

Ils eurent trois enfants qui se marièrent :

- l'aînée Johanna Thuret (1763-1834), qui épousa à Harlem le 19 avril 1786 Frédéric Willem Fennekol, fonctionnaire représentant la province de Hollande, né sur la Côte de Guinée à Saint-Georges d'Elmina en 1761, fils de Johann Christiaan Fennekol, fonctionnaire à la Côte d'Or où il fut le premier à créer une plantation de coton. Dont une seule fille, Johanna Maria qui épousa un Ehrenfeld.

- la seconde, Gertruida Thuret (1764-1852), qui épousa à Burg Steinfurt le 14 avril 1805 Hendik van Lidth de Jeude, percepteur à Heusden, appartenant à une très ancienne famille dont la filiation remonte au XV^e siècle, mais dont elle n'eut pas d'enfants.

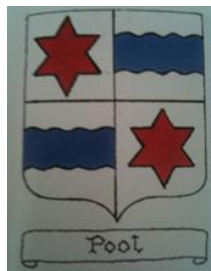


Armes van Lidth de Jeude

- le troisième, Jean-Daniel II Thuret (1766-1828), épousa à Amsterdam le 9 mai 1792 Anna Maria Pool, native d'Amsterdam, fille du notaire Isaac Pool, dont seule une fille se maria :

- Anna Maria Thuret, qui épousa Hendrik Muller, dont descendance principalement à Amsterdam.

Jean Daniel II Thuret fut un courtier très important sous la raison sociale *Pool-Thuret* à Amsterdam.



Armes Pool

3- Daniel II Thuret (1736-1781), qui suivra.

4- Johanna Magdalena Thuret (1737-1789), née à Weesp et y baptisée le 26 décembre 1737, elle épousa à Amsterdam en octobre 1763, avec proclamation à Weesp le 17 septembre, Jacob Guitard, fils d'Isaac Guitard et d'Anna Thim, né le 23 novembre 1734 à Amsterdam et y baptisé le 28 novembre suivant. Les Guitard étaient des huguenots que l'on retrouve dans les

premières plantations de Berbice en 1740. Jacob décéda sans postérité à Amsterdam en 1783, tandis que Johanna Magdalena le suivit peu après dans la tombe le 8 novembre 1789 à 52 ans.



Armes Guitard en Hollande

5- Judith Elisabeth Thuret (1739-1811), née à Weesp et y baptisée le 15 octobre 1739. Elle y épousa en 1764 Joan Bastiaanse(n), seigneur de Schoonebeek, fils de Leendert Bastiaanse(n) et de Constantina de Groot. Joan Bastiaanse, natif de Weesp où il fut baptisé le 23 février 1727, fut un grand juriste à Amsterdam, où il décéda le 9 février 1807, laissant une fille unique :

- Constantia Bastiaanse, née à Weesp et y baptisée le 30 juillet 1767. Elle épousa à Amsterdam le 2 juin 1793 le courtier Thomas zur Mühlen (1766-1827), natif d'Amsterdam, fils de Barend zur Mühlen et d'Anna Maria Poulles. Ils eurent sept enfants dont deux seulement se marièrent. L'aîné, Barend zur Mühlen (1795-1865), épousa Elisabeth Francina Netscher dont il eut une nombreuse postérité ; et Joan Thomas zur Mühlen (1797-1871), grand courtier maritime, armateur et consul au Helder, qui de son mariage avec Geertruida Bernardina Viehoff eut également une nombreuse postérité. Constantia mourut au Helder le 6 avril 1854. Un de leurs fils ajouta curieusement le nom de Thuret au sien pour des raisons que nous ignorons. Isaac Thuret zur Mühlen naquit en 1799, eut pour marraine sa grand-mère Anna Maria Poulles, et mourut célibataire dans les Indes néerlandaises.

Ces zur Mühlen descendaient vraisemblablement d'Hermen thor Moelen, important et riche marchand international qui naquit en Hollande en 1505, mais arriva pour la première fois à Tallinn en Estonie en 1532, et fut maire de Narva sur la frontière russe en 1551. Il dut fuir les troupes d'Ivan le Terrible vers Lübeck et revint en Hollande, où il décéda à Amsterdam à l'occasion d'un voyage d'affaires, et y fut enterré en 1559 dans la Vieille Eglise avec ses armes gravées sur sa pierre tombale. Hermen thor Moelen fut le fondateur d'une famille qui se développa dans les pays baltes, germanisant son nom en zur Mühlen, et l'on y retrouvait déjà d'autres Thomas zur Mühlen qui furent maires de Reval et de Tallinn. La famille fut anoblie et porta le plus souvent le patronyme von zur Mühlen en Allemagne.



Pierre tombale Hermen thor Moelen



von zur Mühlen.
Armes zur Mühlen

6- Isaac V Thuret (1741-1741), né à Weesp et y baptisé le 23 avril 1741, où il mourut à 1 mois le 20 mai suivant.

7- Isaac VI Thuret (1744-1815), naquit à Weesp et y fut baptisé le 19 mars 1744. Resté célibataire, c'est lui qui prit en charge les enfants de son frère Daniel, et qui déjà veuf laissait quatre orphelins lors de sa mort prématurée à 45 ans. Il liquida les affaires de son frère Daniel à Weesp, et avec l'aide d'un précepteur, Ian Dorland, s'occupa de leur éducation à Amsterdam. Il forma notamment son neveu Isaac au grand commerce international.

Isaac mourut probablement à Amsterdam, à 71 ans, à moins qu'il ne soit retourné à Weesp, où il fut inhumé le 8 septembre 1815, sans doute légitimement fier des enfants de son frère Daniel dont il sut préparer les brillantes destinées.

On ne sait malheureusement pas grand choses sur lui, mais fut sans doute un important négociant à Amsterdam, et certainement bien placé pour préparer l'avenir de ses deux neveux Isaac et Daniel dans la voie du négoce international, et dont il fut un gardien avisé de leur fortune.

C'est lui également qui dut s'occuper des beaux mariages de leurs deux sœurs Suzanne Anthonia avec Jan Hendrik Ringeling, et Johanna Magdalena avec Arnoud Wils, et sans doute également des deux enfants du premier mariage de son frère Daniel, Johanna Maria avec Cornelis van den Bergh, et Pieter avec Jeanne Elisabeth Barbus, mais qui semblent toutefois avoir été moins brillants que les deux autres, leur fortune étant probablement moindre.

Génération VI

Daniel II THURET



Armes Thuret reconstituées

Né à Weesp, Daniel y fut baptisé le 13 mai 1736, et y décéda à 45 ans le 17 juin 1781. Daniel épousa en premières noces le 14 juillet 1758 à Nederhorst-den-Berg (Utrecht) Maria Baerselman, qui mourut à 35 ans en 1765, laissant deux enfants.

1- Johanna Maria Thuret (1759-1847), qui épousa le 15 février 1784 à Weesp David Cornélis van den Bergh, natif de Ceylan. Union sans postérité.

2- Pieter Thuret (1764-1812), qui épousa le 11 juillet 1790 à Utrecht Jeanne Elisabeth Barbus, native d'Amsterdam, fille de Jean Louis et de Susanne Riquemont. Ils eurent sept enfants morts en bas-âge.

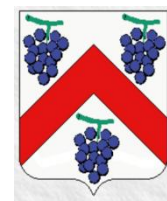
Daniel épousa bientôt en secondes noces le 6 avril 1766 à Naarden, Susanna Maria de Putter (1745-1783), fille du pasteur de l'église wallonne de Naarden Jean Anthonie de Putter. Ce dernier était le fils du négociant en soies à La Haye Jan de Putter (1649-1726) et d'Anne de Normandie (1664-1697) qu'il épousa à La Haye le 23 décembre 1685. Or cette dernière descend à la fois de Laurent de Normandie, l'avocat et maire de Noyon qui fut l'ami intime de Jean Calvin qu'il rejoignit à Genève en 1547, et du non moins célèbre humaniste Guillaume Budé, maire de Paris et fondateur du Collège de France, dont la petite-fille Marie de Trye épousa le fils de Laurent de Normandie.



Armes de Normandie



Armes de Putter



Armes Budé

La mère de Susanna de Putter était Susanna Maria Richard de Pinmuré, fille d'Alexandre, qui fut baptisé au temple de Marennes en Charente Maritime le 28 janvier 1666, et qui dut émigrer pour cause de religion. Il n'avait sans doute pas été suffisamment convaincu par les talents des grands évêques convertisseurs Fénelon et Bossuet, venus pourtant exprès pour cela en Saintonge et à Marennes en particulier. Alexandre était le fils d'Isaac Richard, sieur de Pinmuré et de Rochebonne, riche armateur qui avait épousé le 30 juillet 1648 Anne Marie Martin de Bonsonge, fille de Jean et de Noémie de Goussé. Il reste encore à Marennes de nos jours le logis de Pinmuré et sa tour, dont les armes gravées au dessus de la porte ont malheureusement disparu.



Guillaume Budé



Logis et tour de Pinmuré
à Marennes



Laurent de Normandie
peint par Corneille de Lyon en 1552

De ce second mariage, Daniel eut quatre enfants qui furent malheureusement très vite orphelins, et qui se marièrent.

3- Susanna Anthonia Thuret (1768-1816), qui épousa le 28 septembre 1788 à Amsterdam, le négociant Jan Hendrick Ringeling (1765-1828), natif de Curaçao où son père était lui-même négociant. Ils eurent trois filles qui se marièrent :



Armes Ringeling

1- Johanna Magdalena Ringeling (1791-1850). Elle épousa en premières noces en 1812 à Amsterdam l'avocat Daniel Pietermaat (1790-1848), gouverneur de Macassar, dont elle eut cinq filles qui firent d'assez beaux mariages :



Daniel Pietermaat



Armes Pietermaat

1- Theodora Françoise Pietermaat (1813-1842), qui épousa en 1834 à Batavia un négociant de Batavia, Frederick van Braam-Morris, petit-fils du juge de New-York Lewis Morris, membre du Congrès et 18^e signataire de la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, dont une nombreuse descendance tant en Hollande qu'en France.



Lewis Morris (1726-1798)

2- Susanna Antoinette Pietermaat (1814-1884), qui épousa également en 1834 à Batavia, Théodore Lucassen, originaire de Clèves en Allemagne, dont la fille Susanna Antoinette épousa à La Haye en 1861 Frans Carl Valck, gouverneur en Indonésie de Deli, Bocleleng et Ambarawaelle. Or la fille de ce dernier, Susanna, épousa en 1883 à La Haye Théodore Lucassen, dont le fils Théodore Valck-Lucassen fut un brillant historien, qui s'était rapproché de Mr. Adriaan Enschedé pour établir la généalogie des Thuret après la Révocation, parue en 1914 dans *Der Nederlandsche Leew*.



Susanna Pietermaat

3- Johanna Antoinette Pietermaat (1816-1870), qui épousa en 1837 à Batavia Pieter Mijer, qui fut ministre des colonies et gouverneur général des Indes Orientales, dont une nombreuse postérité.



Pieter Mijer (1812-1881)



Johanna Pietermaat (1816-1870)

4- Marie Anne Pietermaat (1817-1864), qui épousa à Soerabaya en 1840 Ary Prins, qui fut le commandant en chef des Indes Orientales, dont une très nombreuse descendance.



Ary Prins (1816-1867)



Marie Anne Pietermaat (1817-1864)

5- Emma Pietermaat (1819-1891), qui épousa à Onderjijn (Utrecht) en 1844 Willem Uelses, dont postérité féminine.

Après son divorce en 1819, Johanna Magdalena Ringeling épousa en secondes noces en 1823 à Bruxelles un officier, le baron Vincent Johan Reinier van Tuyll van Serooskerken, né à Utrecht en 1792, ancien page en 1807 du roi de Hollande Louis Bonaparte, et qui mourut à Paris en 1840, laissant une fille Jeanne Cornélie, née en 1822 et qui épousa en 1852 à La Haye, Jasper Hendrik van Zuylen van Nyevelt, d'une autre très noble et ancienne famille hollandaise.



V.J.R. van Tuyll van Serooskerken



Armes van Tuyll van Serooskerken



Armes van Zuylen van Nyevelt

2- Arnoudina Ringeling (1792-1854). Elle épousa en premières nocés à Amsterdam en 1813, le docteur en médecine Hubertus Paulus Hoevenaar, dont elle eut un fils Hubertus Paulus, seigneur de Geldrop, homme d'affaires important, qui épousa Anna Maria Holmberg de Beckfelt, fille d'Otto Carel, page du roi Louis Bonaparte et de son frère l'empereur Napoléon, dont il eut une brillante descendance en Hollande chez les barons Rengers et les van Tuyll van Serooskerken, mais curieusement également en France chez les Pourtalès et les Bernard de Saint-Affrique par les van Ryck comme nous le verrons plus loin.



Arnoudina Ringeling



H. P. Hoevenaer (père)



H.P.Hoevenaer (fils)



A.M. Holmberg de Beckfelt

Bientôt veuve en 1814 avec un nouveau-né, Arnoudina épousa en 1817 son frère aîné aux prénoms inversés, Paulus Hubertus Hoevenaar, dont elle eut trois filles qui se marièrent :

- l'aînée Amelia Hoevenaar en 1857 avec Caesare Faletti, comte de Villa Faletto,

- la seconde Pauline Hoevenaar, à Neuilly, avec le négociant Claude Louis Zoutman, dont le mariage fut célébré le même jour à Paris le 25 août 1838 par le pasteur Athanase Coquerel, en présence de la famille Thuret,

- la troisième Mélanie Hoevenaar à Tagal en 1850, avec Willem van Ryck. Ce dernier étant veuf et sans enfants en 1881, se maria en secondes noces au château de Geldrop en 1884 avec sa nièce Clara Hoevenaar van Geldrop, la seconde fille d'Hubertus Paulus et d'Anna Maria Holmberg de Beckfeld vus précédemment. Leur fille aînée Mélanie van Ryck épousa en 1906 le comte Robert de Pourtalès, dont le fils James épousa la duchesse de Sagan, Violette de Talleyrand-Périgord. Tandis que son frère William van Ryck épousa en 1920 Marie Bernard de Saint-Affrique, veuve en 1918 du banquier Gérard Mallet mort pour la France, que nous retrouverons plus loin. Et tandis que leur dernière sœur Clara van Ryck épousa au château de Geldrop en 1915 Laurentius Henri Daendels, arrière-petit-neveu d'Herman Willem Daendels, lieutenant-général et gouverneur général des Indes néerlandaises avec lequel Isaac VII Thuret, que nous verrons plus loin, entretenait d'excellentes relations.



Mélanie van Ryck (1886-1917)

Armes Hoevenaar

Général Daendels (1762-1818)

3- Maria Aletta Ringeling (1794-1829). Troisième et dernière fille de Suzanna Anthonia Thuret, elle épousa à Amsterdam en 1816 Gerrit Jacob Gilhuis, dont elle eut une très nombreuse postérité qui n'a pas été encore complètement suivie, mais qui d'une façon générale ne quitta pas la Hollande. Comme Charles Gilhuys qui épousa Huberta van Vlissingen, d'une famille patricienne bien connue aux Pays-Bas, fille du grand constructeur de la Fabrique Royale de Vapeurs d'Amsterdam Paulus van Vlissingen, et sœur de son fils Paul qui développa l'affaire.



Paulus van Vlissingen (1797-1876)

Paul van Vlissingen (1829-1906)

4- Isaac VII Thuret (1771-1852), mon trisaïeul, que nous verrons dans un prochain chapitre.

5- Johanna Magdalena Thuret (1773-1817)



Portrait gouache de Johanna Magdalena Thuret

Elle avait épousé le 4 juillet 1794 à Amsterdam le négociant Arnoud Wils, né à Amsterdam, où il fut baptisé le 22 septembre 1769 et y décéda le 2 mars 1818. Il fut l'associé de son frère Isaac, sous la raison *Wils & Cie* à Amsterdam, et eurent deux filles qui moururent à Paris :



Armes Wils

1- Henrietta Johanna Wils (1795-1858), qui épousa le 14 septembre 1815 à Amsterdam le Jonkheer Johan Evert Christian Ver Huëll (1789-1841), conseiller de la Haute cour de justice des Pays-Bas, fils de Christiaan Antonie, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas en Espagne, dont le frère Charles Henri Ver Huëll, comte de Sevenaer (1764-1845), fut l'amiral célèbre que l'empereur Napoléon promut et qui fut fait pair de France. Elle eut de cette union cinq enfants dont postérité. Veuve, elle épousa en secondes noces en 1843 à La Haye l'avocat et ministre Leonardus Antonius Lightenvelt (1795-1873), qui décéda à Hyères dans le Var, sans postérité, et dont nous conservons une photographie de lui à cheval.



Charles Henri Ver Huëll



Armes Ver Huëll



Antoine Lightenvelt

Sa fille Eugénie Ver Huëll épousa l'écuyer Hendrik Berckmann de Weert. Des photographies nous rappellent qu'elle vint en France vers 1875 avec son cousin Hubertus Paulus Hoevenaer, pour rendre visite à leur cousine Adèle Thuret, alors comtesse de Waldner, au château de Lévy dans l'Allier. Tous trois descendaient de Daniel II Thuret.



Eugénie Berckmann de Weert



Hubertus Paulus Hoevenaer

2- Susanna Maria Wils (1806-1856) qui épousa le 18 janvier 1825 à Paris le vicomte Alexandre Emile de L'Espine, gentilhomme de la chambre du roi (1799-1865) dont elle eut deux enfants :

- Emile de L'Espine (1827-1892), comte de L'Espine, qui épousa Hortense de Tascher de La Pagerie (1844-1867), fille de Charles dont la sœur Sophie fut la mère d'Eugène de Waldner qui épousa Adèle Thuret, petite-fille d'Isaac VII Thuret. Emile et Hortense n'eurent qu'une fille unique Hortense de L'Espine (1867-1932) qui épousa à Paris le 24 novembre 1887 le prince Louis de Croÿ dont elle n'eut pas d'enfant, et qui coucha d'ailleurs mon grand-père Raymond Thuret sur son testament.



Armes de L'Espine



Armes Tascher de La Pagerie



Armes de Croÿ

- Bernardine de L'Espine (1828-1895), qui épousa à la chapelle du Luxembourg à Paris en 1844 le marquis Gaston de Béthisy (1815-1881), dont la fille Jeanne épousa en premières noces en 1866 à Paris le baron Henri van de Werve de Schilde, père de Gaston qui fut le gouverneur de la province d'Anvers, et en secondes noces à Ixelles en Belgique Arthur de Louvencourt, père d'Yvonne qui épousa l'ambassadeur d'Angleterre en Allemagne Eric Phipps.

6- Daniel III Thuret (1778-1852)



Portrait gouache de Daniel III Thuret

Né à Weesp, il y fut baptisé le 8 janvier 1778, mais décéda à Anvers en Belgique le 8 novembre 1852.

Venu fortuitement à Anvers comme agent d'affaires pour y régler un différend, il s'y fixa dès 1801. Il y fonda sa propre maison de commerce et de banque, la maison *Daniel Thuret & Cie*, qui connut une prospérité remarquable. Il opérait principalement avec l'Amérique, et son chiffre d'affaire estimé à 1 million et demi de Francs lui procurait des revenus de l'ordre de 25.000 Francs. La maison fut liquidée assez rapidement dès 1826, et Daniel vécut dès lors en rentier et propriétaire terrien. Il avait été nommé "Consul de la République batave" à Anvers, par décret du 29 février 1806.

C'est à Anvers en effet qu'il s'éprit d'une demoiselle de la famille patricienne anversoise Guyot, qui prit le nom de leur fief de Mishaegen, près de Brasschaat au nord-est d'Anvers. Françoise Guyot, dame d'Aertselaer, naquit à Anvers le 10 août 1780. Daniel allait cependant se heurter à l'opposition des parents pour se marier, *étant calviniste et socialement inconnu à Anvers*. Daniel décida donc d'abjurer et de se convertir au catholicisme pour épouser l'élue de son cœur. Le mariage eut lieu civilement le 28 avril, et religieusement à l'église Saint-Jacques le 5 mai 1806.



Armes Guyot



Château de Mishaegen



Armes de Daniel Thuret

Lors de la succession intervenue en 1807, Françoise reçut le huitième et dernier lot constitué par une partie du polder d'Hoevenen et surtout le beau domaine de Vordenstein, où les époux firent restaurer l'ancienne chapelle Notre-Dame "du Horst", où l'on peut voir encore aujourd'hui les armes Thuret sur le côté. Ces dernières ont légèrement été modifiées, l'agneau n'étant plus couronné sous une étoile de David, mais portant désormais une houlette pascale, sans doute par "catholicisation".

En 1814, à la ruine du maire "napoléonien" d'Anvers, Jean Baptiste de Cornelissen, Daniel acquit par voie judiciaire l'hôtel "Den Zwarte Arend" au coin du Meir et du Wapler (maintenant la Lloyds Bank), tout près de l'ancien hôtel Peeters, alors à un frère de Françoise Guyot, ancien hôtel d'Arenberg formant actuellement le coin de la place Meir et de la rue Rubens. Ses petits-enfants gardèrent l'hôtel du Meir jusqu'en 1881, date à laquelle un des leurs, le comte Gaston de Pret, le reprit pour 264.000 Francs.

Daniel Thuret n'eut qu'une fille unique :

- Eulalie Thuret (1807-1869), qui naquit à Anvers le 21 février 1807, et y épousa le 4 octobre 1826 l'écuyer anversois Joseph de Pret Roose de Calesberg, dont elle eut une très importante descendance, qui aujourd'hui encore réside dans le parc du Vordenstein, et dont je crois que les descendants de Michel de Pret conservent encore son portrait aux armes des deux familles.

Elle décéda à Anvers le 29 décembre 1869, et fut inhumée dans la chapelle Notre-Dame du Horst, près du château de Vordenstein à Shoten, aujourd'hui réservée à la famille de Pret Roose de Calesberg.

Son fils Gaston fut bourgmestre de Shoten, sénateur et président de l'exposition universelle d'Anvers en 1894, tandis que sa fille Odilie épousa Albert van der Stegen de Schrieck, arrière-grand-oncle de Tanguy van der Stegen de Schrieck, qui fut le grand ami de mon frère Jacques et le parrain de son dernier fils Tanguy de Thuret.



Portrait d'Eulalie Thuret

Daniel, bien que cité "décédé à Weesp" alors que ce fut à Anvers, aurait pu être inhumé à Weesp avec ses parents, mais si son décès y fut sans doute annoncé, il serait vraisemblable que ce fut plutôt à la chapelle de Notre Dame du Horst près du château d'Oordensleyn à Shoten, où son épouse fut inhumée en 1834, et où sont d'ailleurs gravées ses armes.



Armes de Pret Roose de Calesberg

Daniel THURET

La suite de cet article paraîtra dans le prochain cahier (ndlr).

LES ERRANCES DE JEAN DESTREMAU DE MASSÉ (ca 1666-ca 1745) OU LES REVANCHES D'UN OFFICIER HUGUENOT DU BAS-ARMAGNAC

La révocation de l'édit de Nantes, signée par Louis XIV le 18 octobre 1685 jeta sur les routes d'Europe ainsi que sur les mers d'une partie du monde une foule de religionnaires français de toutes classes sociales. La fermeture des temples, l'interdiction du culte réformé - en public comme en privé, l'interdiction d'émigration sous peine de galères, l'impossibilité pour les huguenots non convertis de faire baptiser leurs enfants, de se marier ou d'avoir une sépulture chrétienne souleva des cas de conscience que chacun dut résoudre à sa manière : par l'abjuration réelle, par l'abjuration de forme et la continuation d'une pratique clandestine du culte, enfin par l'émigration (illégal).

L'Armagnac était placé au milieu du croissant huguenot français qui s'étendait du nord-ouest au sud-est, depuis Caen, Saumur et La Rochelle jusqu'au Diois et les vallées vaudoises de Savoie, avec une pointe méridionale vers le Béarn. L'Armagnac n'était que minoritairement huguenot. La masse de la population était restée fidèle au catholicisme mais le calvinisme y avait ses lieux de culte et avait pénétré profondément le tissu social de la noblesse, de la bourgeoisie des villes et de certaines catégories d'artisans. Dans des villes comme Mauvezin, Puycaquier ou Monfort le culte réformé était majoritaire. Le Bas-Armagnac ou bas-comté, à la frontière occidentale, était placé sur un axe reliant les centres protestants de Labastide et Saint-Justin au nord et le Béarn au sud.

Au milieu de cet axe se trouvait la ville et juridiction du Houga. Dans cette petite ville la quasi-totalité des familles nobles et bourgeoises avait embrassé le calvinisme. L'église était devenue temple protestant au XVI^e siècle mais à partir de 1650 une partie des huguenots semble avoir commencé à abjurer. Un noyau dur persista, résistant notamment aux conversions forcées.

Jean de Massé, de son nom patronymique Jean Destremau, sieur de Pouy et de Massé était de ceux-là. Il quitta la France, rejoignit l'armée anglaise, combattit en Irlande, dans les Flandres, au Portugal et en Espagne et finit par être envoyé en mission au Brésil par le roi du Portugal, sous le nom de *João Massé*, avec le grade de brigadier général, mission dont il s'accomplit avec succès. Il revint en Europe finir sa vie entre le Portugal et l'Angleterre, mais il ne revit probablement jamais sa ville natale, Le Houga.

Sa mémoire perdura au Brésil car une rue¹ porte son nom dans la capitale économique du pays, São Paulo. En France du fait de son émigration et de son ralliement aux ennemis du pays sous un nom modifié il tomba dans un oubli si profond que même les chercheurs spécialistes régionaux du XIX^e et du XX^e l'ignorèrent.

¹ *Rua Engenheiro João Massé.*

Un document d'archives privées a permis, en juin 2016, de révéler le destin fascinant de Jean Destremau, sieur de Massé. Une famille d'Aire sur l'Adour, descendante directe de sa sœur avait conservé une lettre qui a resurgi en 2016 par un concours de circonstances d'ordre privé.

Jean Destremau de Massé (nous utiliserons alternativement ce nom avec celui de Jean Destremau ou Jean de Massé) écrivit une lettre de Lisbonne en 1720 à sa sœur Isabeau, restée au Houga. Cette lettre est une réponse à une première lettre (que nous n'avons pas) dans laquelle Isabeau reprend contact avec son frère plus de 30 ans après son émigration. Remarquablement écrite et pleine de sentiments d'une grande finesse pour un mercenaire vétéran de plusieurs campagnes, elle mérite d'être reproduite intégralement :

A Lisbonne le 23 juillet 1720

Jay été surpris agréablement ma chère sœur quand j'ay reçu ta lettre du 10 avril de cette année, je t'avoue que je ne croyais pas d'avoir la moindre part dans ton souvenir. Les circonstances de notre séparation depuis ton enfance sans avoir jamais eu de tes nouvelles me persuadaient qu'à peine savais-tu que tu eusses un frère errant par le monde. Si ta lettre comme je n'en doute pas est le pur effet de ton bon naturel qui s'est réveillé en cette occasion, j'en loue dieu de tout mon cœur.

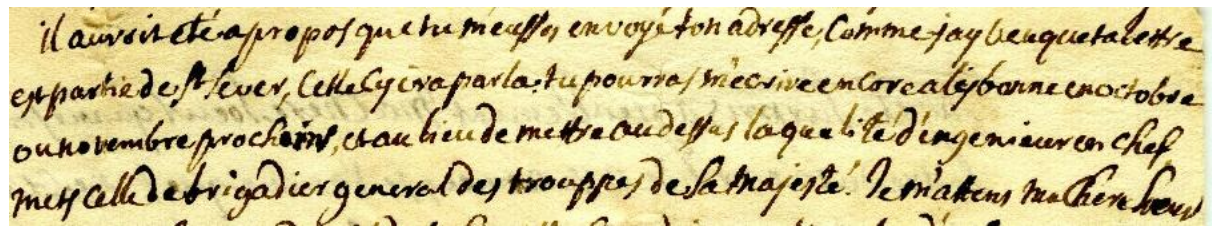
A l'égard de ton fils qui voudrait prendre le parti des armes et être auprès de moy, je te diray que la situation présente du Portugal n'est nullement favorable à son inclination, nous y sommes dans une profonde paix et peu disposés à la rompre à l'avenir ; il est vray que j'y ay un assez bon établissement et quelque crédit à la cour, mais avec cela je ne voy rien de convenable que je puisse obtenir pour luy. Je suis présentement sur le point de passer en Angleterre pour trois ou quatre mois. Si à mon retour je trouvais les choses mieux disposées je te le ferai savoir. Je t'assure bien que je serais ravi de pouvoir contribuer à son établissement surtout étant un aussi joly garçon que tu me le marques.

Je suis bien obligé à Mons^r de Mau² ton époux de son bon souvenir, vous êtes à plaindre tous deux d'avoir à soutenir des procès mais c'est un inconvénient attaché aux grands biens. Je vous en souhaite toujours une heureuse issue. Il s'en est peu fallu que je n'aye entrepris de faire mon voyage d'Angleterre par l'Espagne et la France et alors j'eusse eu le plaisir de t'embrasser en passant ; peut-être que si dieu me laisse encore quelques années, il s'en présentera quelque autre occasion.

J'ai ressenti beaucoup de joye à la veue du nom de Mons^r de Loubens³ dans ta lettre. Tu m'enverras [...] l'état de sa santé et celui de s....[...] luy je te prie bien des amitiés de ma part et dis luy que dès que j'aurai vu à Londres mes cousines ses sœurs je me donnerai l'honneur de luy écrire.

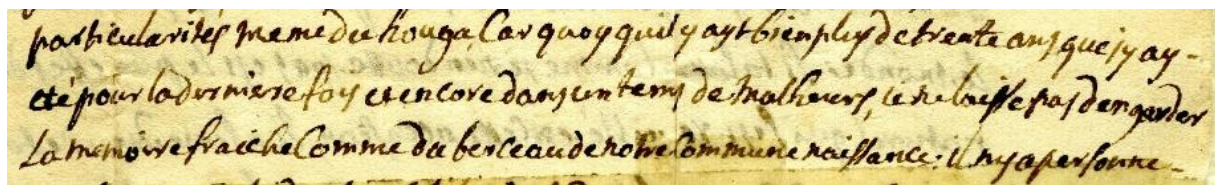
² Antoine (ou Antonin) de Pratiferré, seigneur de Mau avait épousé Isabeau Destremau de Massé en 1702 à Auch. Il était le fils d'Abraham de Pratiferré, sieur de Léchart et d'Anne du Moulin, dame de Mau.

³ Probablement Jean de Taret, seigneur de Loubens, fils de Samuel de Taret.

A snippet of a handwritten letter in French, written in cursive. The text is partially visible and matches the typed transcription below.

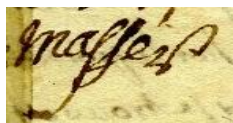
Il aurait été à propos que tu m'eusses envoyé ton adresse ; comme j'ay veu que ta lettre est partie de St Sever, celle cy ira par là ; tu pourras m'écrire encore à Lisbonne en octobre ou novembre prochains et au lieu de mettre au-dessus la qualité d'ingénieur en chef, mets celle de brigadier général des troupes de Sa Majesté.

Je m'attends ma chère sœur que tu me fasses un détail de ta famille, c'est-à-dire quel nombre d'enfants tu as, s'il y en a de mariés et avec qui, donne moy aussi des nouvelles si tu en sais de la maison de Pouchentut⁴ qui est celle de feu notre mère⁵ ; enfin tu ne saurois m'apprendre trop des

A snippet of a handwritten letter in French, written in cursive. The text is partially visible and matches the typed transcription below.

particularités même du Houga, car quoy qu'il y ait bien plus de trente ans que j'y ay été pour la dernière fois et encore en un tems de malheurs, je ne laisse pas d'en garder la mémoire fraîche comme du berceau de notre commune naissance : il n'y a personne aussi qui aye plus de sensibilité et de tendresse que moy pour les proches. Si tu eusses entretenu quelque correspondance avec moy (...) tu en aurais fait l'expérience (...) bien oublier le passé dès à présent et te donner toute mon amitié fraternelle. Je prie dieu ma très chère sœur qu'il comble de ses plus précieuses bénédictions toy et toute ta famille.

Je suis ton bon frère, Massé.

A handwritten signature in cursive, which reads "Massé".

Jean Destremau, sieur de Massé est né vers 1666⁶ au Houga dans une famille de la bourgeoisie terrienne protestante. Son père, qui s'appelait Mathieu Destremau mais signait « Massé » (et prenait l'épithète "noble" jusqu'en 1666, comme son père Daniel avant lui), avait épousé Marthe de Sariac en 1665 à Monfort, en Fezensaguet. Marthe de Sariac était la benjamine d'une vieille famille de noblesse d'épée de l'Armagnac, protestante elle aussi.

⁴ Château de Pouchentut ou Puysentut, près d'Homps, juridiction de Monfort dans le Fezensaguet, appartenant à la famille Sariac.

⁵ Marthe de Sariac, décédée le 6 octobre 1685 au Houga après avoir *abjuré les hérésies de Calvin*. (AD Gers, E supp 514).

⁶ Les registres protestants ont disparu ; la date de naissance est estimée.

Elle avait une sœur jumelle Percide de Sariac qui devait épouser en 1673 un autre Jean Destremau, sieur de La Broquère⁷, pasteur et parent de Mathieu. Pour clarifier la situation, il y a donc bien eu deux Jean Destremau, tous deux du Houga⁸, qui ont épousé deux sœurs jumelles Sariac.

Les parents de Marthe et Percide ont probablement consenti à ce que leurs filles épousent des Destremau protestants du Houga d'une famille plus modeste que la leur parce que les sœurs jumelles étaient les dernières de la famille. La mère de Mathieu Destremau, Suzanne Ticier⁹ (ou de Tissier) était originaire de Mauvezin. Elle connaissait donc le réseau protestant du Fezensaguet et a pu sans doute arranger le mariage.

Les Destremau étaient alors relativement prospères et prodiguaient leur soutien matériel à la cause protestante, en témoigne leurs contributions répétées au consistoire retrouvées dans les registres de la série TT aux Archives nationales.

Généalogie sommaire

- Jean Destremau, lieutenant civil au siège du Houga vers 1580, d'où
- Jean Destremau, aussi lieutenant civil au siège du Houga, vers 1610, ép. Marie Capin, d'où
- Daniel Destremau, sieur de Massé, décédé vers 1660, ép. 1° Marguerite de Taret, 2° Suzanne Ticier, d'où
- Mathieu Destremau¹⁰, sieur de Pouÿ et de Massé, ép. le 22 mars 1665 Marthe de Sariac, fille de Jean de Sariac, sgr. de Pouchentut et de Muras, et Olympe de Luppé, d'où
- Jean, futur brigadier général *João Massé* et Isabeau dite la demoiselle de Massé, puis la demoiselle de Mau, ép. Antonin de Pratiferré de Mau d'où postérité.

Jean Destremau de Massé apparaît pour la première fois dans un acte notarié au Houga en 1688¹¹. Son père Mathieu vend alors une terre pour 200 livres et en donne le produit à son fils pour qu'il puisse *se mettre en équipage pour aller ramplir le service de sa*

⁷ Pasteur à Bellocq en Béarn il abjura, reçut une pension en 1685, puis émigra avec sa famille à Amsterdam où il fut réintégré dans l'église protestante. Sa descendance émigrera à Mannheim en Allemagne. La Broquère se trouve au Houga (Sources : Haag, *La France Protestante* ; et *Bulletin des Eglises Wallonnes*).

⁸ Ajoutons qu'il y avait quatre Jean Destremau au Houga, dont les deux précités, tous nés entre environ 1650 et 1670. Nous avons leurs signatures et leurs liens de parenté sont clarifiés.

⁹ Ticier de Razengues, famille d'avocats auprès de la sénéchaussée de Lectoure.

¹⁰ Mathieu Destremau avait une sœur Anne qui épousa Elisée d'Esparbès, sieur de Cardeneau (comté de Gaure). Elisée d'Esparbès subit une dragonnade, fut emprisonné et émigra. Il décéda à Utrecht aux Pays-Bas. Il était le fils de Moïse d'Esparbès, vice-sénéchal d'Armagnac.

¹¹ AD Gers, série E, Me Ducastaing, 15 février 1688.

majesté. Jean est qualifié de sous-lieutenant au régiment de Vivonne¹², est présent à l'acte et promet *de ratifier l'acte lorsqu'il aura atteint l'âge de vingt cinq ans* (âge de la majorité légale). L'acte est signé par son père, Mathieu, par l'acheteur (un parent, Lucas Destremau) et par Jean Destremau de Massé qui signe *Pouÿ de Massé* du nom des deux terres de la famille. Cependant cette signature est probablement apocryphe, ou a été faite par son père, tuteur légal, car elle est trop différente des signatures ultérieures.

Né après 1665, il a donc tout juste vingt-deux ans à la signature de cet acte de février 1688, ce qui cadre avec son grade de sous-lieutenant.

Trois ou quatre ans auparavant un drame avait frappé sa famille au Houga : les Destremau de Massé durent subir une dragonnade. Dans une pièce de procédure¹³ de 1704 concernant un contentieux lié à la location de bœufs de labour par Mathieu Destremau (contrat appelé "gazaille") des témoins déposent *qu'en ce temps, là, il fait vingt ans ou environ, du temps où on faisait à la conversion de ceux de la religion, le sieur de Massé eut un logemens de gens de guerre qui luy prirent tout ce qu'il avait chez lui [...]*. Le contrat de location (ou gazaille) a été retrouvé : il date du 15 mai 1683. On peut donc situer la date de passage des dragons vers 1684. Les bœufs avaient été rendus au sieur Boubée leur propriétaire par le métayer de Mathieu Destremau par crainte de la visite des « gens de guerre ». Le sieur Boubée fut débouté de ses demandes en 1704.

Mathieu Destremau de Massé perdit une grande partie de ses biens meubles et vit probablement sa maison et ses terres ravagées. Sa femme Marthe, décéda en 1685, après avoir abjuré les hérésies de Calvin sur son lit de mort, ce qui lui permit d'avoir une sépulture catholique. Mathieu était donc pauvre mais libre. Nous avons retrouvé un acte notarié de fin 1688 où il est mentionné comme *nouveau converty et étant sorty du Royaume*. Les nouveaux convertis étaient les huguenots ralliés récemment à l'église catholique. Si on précisait justement cet état c'était pour les surveiller, prévenir toute relapse et veiller à ce qu'ils ne s'enfuient pas. Mathieu abjura donc pour la forme et partit. Rejoignit-il son fils aux Provinces-Unies ou en Angleterre ? Aucune trace de lui n'a été retrouvée.

Les enfants de Mathieu, Jean et Isabeau, sa femme Marthe de Sariac durent éprouver une profonde détresse après avoir été ainsi humiliés et dépouillés.

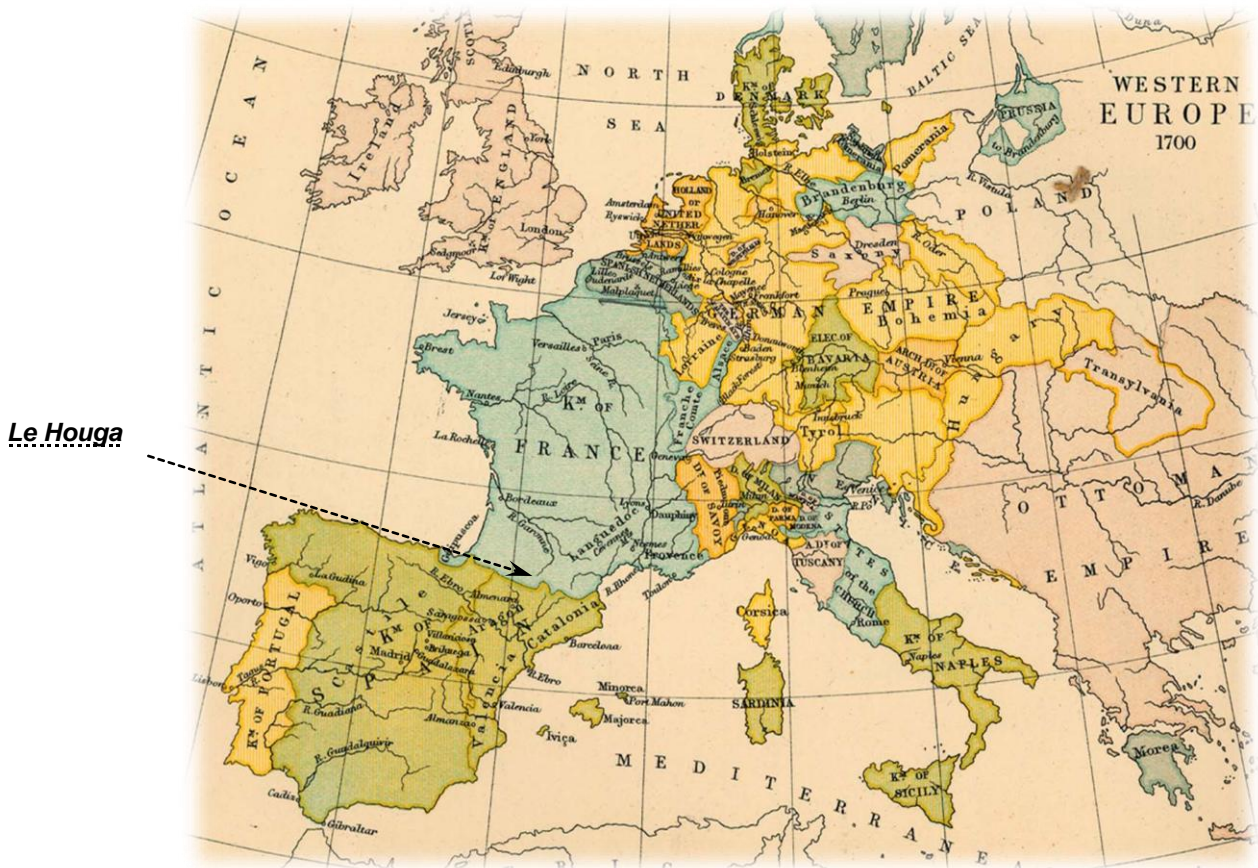
La piste de Jean Destremau disparaît puis réapparaît outre-Manche en 1689. Dans une lettre clandestine datée du 2 septembre 1689 envoyée d'Angleterre en France, un pasteur émigré, M. de Rouffignac, écrit à ses fidèles demeurés à Mauvezin une phrase qui semble le mentionner :

¹² Le régiment d'infanterie de Vivonne appartenait à Louis de Rochechouart, maréchal de France, frère de la Marquise de Montespan. Vivonne-Rochechouart décéda en 1688 et son régiment fut renommé de Thianges.

¹³ AD Gers, série B 615, mai 1704, audience de procès entre Bertrand Boubée et Isabeau Destremau, fille du sieur de Massé et ép. du sieur de Mau.

[...] vous en aurez [du chagrin] d'apprendre que le pauvre Massé et M. Lavignasse à la suite de M. de Schomberg, sont demeurés malades dans un port de mer où est le trajet qui n'est que de six à sept lieues d'Irlande. Il est vrai qu'on prend grand soin d'eux¹⁴.

Cette phrase comporte plusieurs indices à partir desquels les débuts de la carrière d'officier de Jean de Massé ont pu être reconstitués, ces indices étant 1° qu'un certain Massé était dans l'armée du maréchal de Schomberg, lui-même protestant, 2° que Lavignasse, aussi protestant, était de Mauvezin comme la mère et la grand-mère de Jean Destremau, 3) que leur destination était l'Irlande et enfin, 4) qu'ils sont malades dans un port mais qu'ils sont bien soignés.



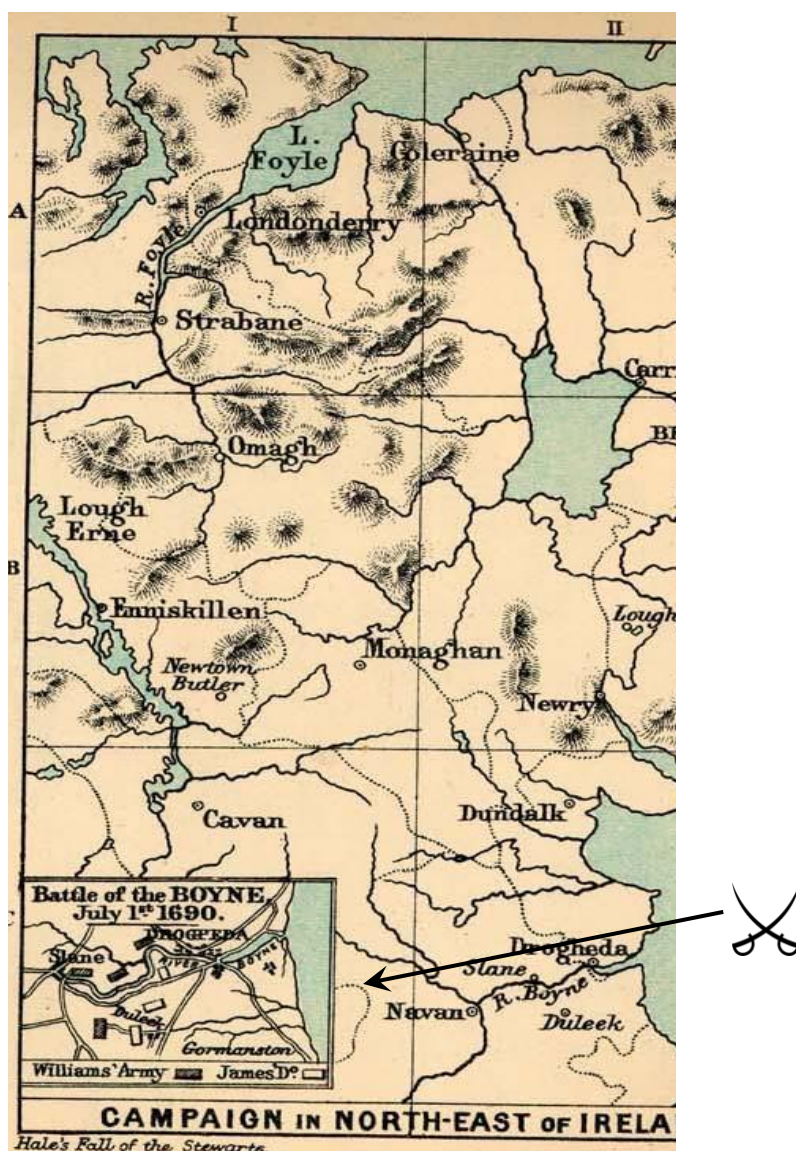
L'Angleterre venait de subir un coup d'état constitutionnel approuvé par le Parlement, appelé depuis la « Révolution Glorieuse », qui vit la déposition du roi Jacques II, catholique, et son remplacement par son beau-frère Guillaume d'Orange-Nassau. Celui-ci, prince hollandais protestant, tenait sa légitimité au trône d'Angleterre à la fois de sa propre mère et de sa femme Marie Stuart, toutes deux princesses royales d'Angleterre.

Le roi déposé Jacques II en appela à Louis XIV. Celui-ci le soutint dans une malheureuse campagne militaire en Irlande vouée à l'échec autant par l'incompétence de ses chefs que par la détermination de son adversaire protestant Guillaume d'Orange. Ce dernier nomma à la tête de son armée le maréchal de Schomberg. Un des plus brillants militaires de

¹⁴ Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Bulletin Historique et Littéraire, 1891, *Faut-il sortir de Babylone ou y rester ?* p. 210.

son siècle, Schomberg avait servi Louis XIII et Louis XIV pendant cinquante ans, mais comme huguenot avait rejoint ses coreligionnaires après la révocation de l'édit de Nantes.

Les régiments huguenots¹⁵, quelques milliers d'hommes, furent les « troupes de choc » de cette campagne contre l'armée catholique anglo-irlandaise et française. Un Destremau (parfois écrit d'Estremau) est cité dans plusieurs listes d'officiers, comme capitaine d'infanterie dans le régiment de La Mélonière¹⁶, notamment lors d'une revue de 1689 dans le port irlandais de Dundalk où les troupes de Schomberg passèrent un hiver calamiteux.



L'année suivante, en juillet 1690 se déroula une des plus célèbres batailles des Îles Britanniques, la bataille de La Boyne qui vit la victoire de Guillaume d'Orange et la déroute de l'armée catholique de Jacques II. Le régiment des huguenots de La Mélonière fut engagé

¹⁵ L'ouvrage de référence sur ces troupes est *The Huguenot soldiers of William of Orange and the Glorious Revolution of 1688* de Matthew Glozier, Sydney, 2002.

¹⁶ Isaac de Monceau de La Mélonière, colonel d'infanterie (Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Bulletin Historique et Littéraire).

lors de cette victoire mémorable qui fut assombrie par la mort au combat du vieux maréchal de Schomberg. La campagne d'Irlande se poursuivit avec des batailles et des sièges, toujours avec la participation du régiment, jusqu'à la victoire finale de Guillaume d'Orange et le rembarquement des restes de l'armée française.

Il convient cependant de dire qu'à ce stade de recherches nous avons un doute sur la présence effective de notre Jean Destremau de Massé à ces combats. Un autre D'Estremau prénommé François figure sur des listes de réfugiés à La Haye en 1688, comme *capitaine dans Anjou*. Nous ne connaissons rien d'autre de ce François et n'avons aucune trace de lui en Armagnac. Or le régiment d'Anjou était en France l'ancien régiment que commandait La Mélonière avant qu'il n'émigre en Angleterre et nous pouvons supposer que ce capitaine François d'Estremau a suivi son ancien chef en Irlande. Les listes d'officiers ne précisent que rarement les prénoms. Aussi Jean Destremau de Massé n'était que sous-lieutenant en 1688. Une promotion au grade de capitaine un an plus tard est douteuse. Il est également peu probable que Jean de Massé figurât sur les listes du même régiment alternativement sous Destremau et sous Massé. Nous pensons que le capitaine François d'Estremau trouva la mort au combat en Irlande, et que Jean Destremau de Massé rejoignit le même régiment très peu de temps après car on mentionne Massé comme pensionné dans ce régiment *en Irlande*.

Le régiment de Mélonière reprit du service en Flandres dès 1692 toujours pour combattre contre la France et Jean de Massé est bien mentionné sur les rôles d'officiers, sous ce nom. Après la paix de Ryswick de 1697 qui mit fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, certains officiers des régiments huguenots restèrent aux Pays-Bas ou en Allemagne, d'autres furent rapatriés en Angleterre. Ils ne pouvaient pas rentrer en France ; le roi d'Angleterre leur offrit une pension honorable en fonction de leur ancienneté et de leurs états de service. Jean de Massé fut ainsi porté sur les listes de *pensionnés*.

Ce fut la première revanche du sieur de Massé contre les cruautés subies par sa famille en France.

Nous le retrouvons à Londres en 1699. La capitale anglaise avait plusieurs quartiers qui étaient devenus exclusivement huguenots. On n'y parlait que le français, les services religieux étaient en français et les métiers artisanaux étaient entièrement assurés par des émigrés, notamment des tisserands (*weavers*) et des joailliers-orfèvres. Le quartier le plus connu était Spitalfields dans le centre de Londres. Plus à l'ouest Berwick Street et le Carré d'Or (Golden Square) de Soho comprenaient plusieurs paroisses occupées par une population de huguenots. Plus à l'ouest encore la cité de Westminster en accueillait d'autres.

Dans l'église de la Sainte Trinité de Knightsbridge, Jean de Massé (*John Masse*) épousa le 21 juin 1698 Susannah Berard. Le registre est une simple liste et ne donne pas de parentés ni noms de témoins.

Puis, dans le registre paroissial de Berwick Street, Jean de Massé (*officier français*) et Susanne Berard baptisent d'abord un fils, Henry Josias¹⁷ en 1699, puis une fille Marie Magdelaine en 1702. Ces informations ponctuelles nous apprennent que le capitaine d'infanterie français s'est installé et que sa vie a connu une stabilité suffisante pour fonder une famille. L'acte dit qu'il habite *le Carré d'Or paroisse de St James*. Nous savons peu de

¹⁷ Le parrain est Josias de Champagné, officier du régiment de La Mélonière, d'où concordance.

choses de sa femme ; enfin nous ne savons pas s'il a eu d'autres enfants ni ce que les deux enfants baptisés sont devenus.

La paix fut de courte durée. La déclaration de la Guerre de Succession d'Espagne en 1702 vit un renversement stupéfiant des alliances. La France forma une coalition avec l'Espagne pour combattre l'Autriche, l'Angleterre et le Portugal.

La guerre de siège était devenue une composante essentielle des campagnes. Vauban avait inspiré et formé un grand nombre de spécialistes, dont beaucoup de huguenots. L'ingénieur français était donc très recherché dans les armées d'Europe. Nous ne savons pas quelle formation technique Jean de Massé reçut entre ses fonctions d'officier d'infanterie en Irlande et dans les Flandres et sa mobilisation comme ingénieur. Il est cité dès 1697 comme *Engineer* en compagnie de plusieurs autres officiers d'origine française¹⁸. En 1704 ou 1705, il embarque pour le Portugal dans l'armée anglaise, alors commandée par un général français, Ruvigny.

Massue de Ruvigny était un militaire huguenot qui avait combattu en Irlande et dans les Flandres sous Guillaume d'Orange, contre la France. Louis XIV, qui avait une grande affection pour son père, lui avait accordé de garder tous ses biens en France, privilège très rare. Il avait été fait comte de Galway par Guillaume d'Orange et les historiens le mentionnent très souvent par ce titre de Galway (ou Lord Galloway).

Les campagnes de la péninsule ibérique durèrent de 1704 à 1712. Jean de Massé s'y distingua nettement au moins deux fois.

La première mention est en 1705 au siège d'Albuquerque à la frontière hispano-portugaise, où il est du côté des assiégeants. Un compte rendu¹⁹ précise qu'il arriva au siège venant de Gibraltar. Il organisa l'ouverture d'une brèche qui permit à l'armée de Ruvigny de prendre la place.

La deuxième mention se déroule à la fin de la guerre en octobre 1712. Toujours à la même frontière, la forteresse de Campo Maior située du côté portugais était assiégée par les franco-espagnols et dans une situation désespérée. Les assaillants franco-espagnols étaient commandés par un Français, Alexandre Maître, marquis de Bay.

Jean de Massé mobilisa des renforts dans la ville voisine d'Elvas et se porta au secours des assiégés. Ceux-ci profitèrent alors d'une brèche pour faire une sortie décisive et infliger des pertes si lourdes que le siège fut levé et les assaillants se retirèrent. Jean de Massé s'y comporta héroïquement, organisant les défenses autour de la brèche et mettant le feu à un barrage de fascines. Il fut récompensé par le roi du Portugal Jean V qui lui fit donner un *joyau* (*El Rei [...] a João Massé, a quem pouco despachara, mandou dar uma joia*)²⁰.

¹⁸ *History of the corps of Royal Engineers*, Whitworth Porter, Londres 1889, Volume 1. Les noms français sont Pierre de Gualy, Josias de Champagné, Pierre Carle, Mauclère, François Petit, Jacques Wybault, Pierre de la Buissonnière, Hector de La Ferrière, David La Tessonnière etc.

¹⁹ Pierre Massuet, *Histoire de l'Empereur Charles VI et des Révolutions...*, Amsterdam, 1741, Volume 1, page 228.

²⁰ *Gabinete Historico*, Chapitre VII, page 102.

Nous avons retrouvé aux *National Archives* de Londres un témoignage exceptionnel sur cet épisode. Il s'agit d'un rapport manuscrit anonyme²¹ de cinq pages, écrit en français. En comparant l'écriture avec celle de la lettre de Lisbonne de 1720, nous avons pu établir avec certitude que l'auteur de ce rapport est Jean Destremau de Massé. Ce rapport anonyme gisait aux archives anglaises depuis 300 ans !

Le rapport est simplement adressé à *Monsieur* sans autre précision. Il n'est pas signé, chaque article du rapport se terminant par *Je suis [...]*.

Nous reproduisons le rapport, qui n'est plus anonyme de fait, en annexe.

Ces états de service de Jean de Massé ne sont sûrement pas les seuls. Il est probable qu'entre 1705 et 1712, il fit d'autres campagnes et marcha peut-être sur Madrid avec l'armée anglo-portugaise.

La paix intervint et les traités d'Utrecht furent signés en 1713.

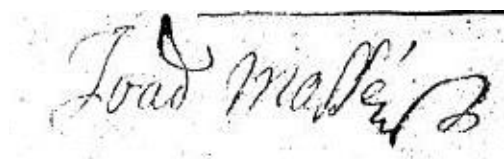
Ces faits d'armes sont la seconde revanche de Jean Destremau de Massé.

* * *

Le roi du Portugal nomma alors Jean de Massé, jusqu'alors ingénieur en chef des armées, au grade de *brigadeiro*, intermédiaire entre les grades français de colonel et de général de brigade. Ce n'était pas pour lui assurer une retraite anticipée. Dès 1712 le roi décida²² de l'envoyer en mission au Brésil, colonie portugaise, pour y reconstruire les forts qui avaient été détruits par le corsaire français Duguay-Trouin en 1711.

Jean Destremau partit outre-Atlantique vers juin 1713 et arriva en pays inconnu. Il tomba malade à son arrivée et passa quelques mois à Rio de Janeiro pour se soigner, puis il entreprit de faire de nouveaux plans des forteresses de Rio de Janeiro, São Paulo, Santos, Salvador de Bahia et Pernambouc, et de superviser les travaux de reconstruction.

Les plans sont conservés aux archives des colonies à Lisbonne. Certains documents sont même signés de sa main : sa signature y est rigoureusement la même que celle figurant à la fin de la lettre de 1720 à sa sœur retranscrite ci-dessus ! Il n'y avait pas grand risque qu'il y ait deux personnages différents au Portugal et au Brésil nommés Jean Massé avec le grade de général ; néanmoins la similitude des signatures est bien rassurante pour le chercheur qui reconstitue une carrière aussi variée.

A handwritten signature in cursive script, reading "Joao Massé". The signature is written in dark ink on a light-colored background. The letters are fluid and connected, with a prominent initial 'J' and 'M'. The signature is positioned above a horizontal line.

Signature de Massé sur un compte pour le fort de Santos, Brésil²³.

²¹ *National Archives*, Kew, réf. SP 89/88/52, folio 117.

²² L'ordre du roi est daté de mai 1712, donc avant le siège de Campo Maior.

²³ Source : *Análise comparativa do projeto e das plantas (...) atribuídas ao Brigadeiro Joao Massé*, by Francisco José Corrêa-Martins, Rio de Janeiro, 2014 (disponible en ligne).

Cette dernière mission au Brésil réussie fut la troisième et dernière revanche de Jean Destremau de Massé.

Après son retour du Brésil, nous le retrouvons à Lisbonne en 1720. Il annonce par lettre à sa sœur qu'il doit se rendre en Angleterre. Que sont devenus sa femme et ses enfants à Londres ? Nous l'ignorons, mais nous savons qu'il avait au Portugal vers 1724 une femme au nom *a priori* à consonance anglaise, Anne (ou Anna) Pearson, mais qui pourrait être une Pierson d'origine française car les deux orthographes sont présentes. Sa première famille londonienne a-t-elle disparu, aurait-il rencontré une nouvelle femme à Londres ? Se rend-il à Londres en 1720 justement avec l'intention de s'y remarier ? Toujours est-il que dans sa lettre à sa sœur il ne parle pas de sa famille, alors qu'il s'enquiert avec insistance de la famille de sa sœur et des relations familiales du Houga.

Il est fait mention dans la lettre d'un Mr. de Loubens. La famille Taret de Loubens, ou Loubenx, était calviniste et vivait dans le Marsan au château de Loubens, paroisse de Hontanx ainsi que dans la ville même du Houga où elle avait une maison. Le grand-père paternel de Jean Destremau, Daniel Destremau de Massé avait épousé en premières noces une Marguerite de Taret qui décéda avant 1634. Les Taret de Loubens furent sérieusement inquiétés pour leur religion. En effet un document de 1686²⁴ indique que le lieutenant général de police de Paris, La Reynie, reçut l'ordre du conseil du roi de procéder à l'arrestation pour fait de religion d'un sieur Taret de Loubens, gentilhomme de Gascogne, logé à Paris. La famille Taret de Loubens restée en France abjura²⁵ et conserva ses terres jusqu'à la Révolution. A Londres, on retrouve en 1718 une Eléonore de Loubens qui épouse un pasteur originaire de Bergerac ; un Jean Dutaret de Loubens qui s'y marie aussi en 1720 ; et une Catherine de Loubens qui avait 57 ans en 1728 et était dite "fille".

Jean Destremau mentionne enfin ses cousines à Londres. Qui sont-elles ? Nous pensons qu'il s'agirait de ses cousines Sariac (de Puysseutut), par sa mère. Une lettre de l'intendant d'Etigny nous apprend que trois sœurs Sariac émigrèrent à Londres. Elles étaient les sœurs de Louis de Sariac, officier qui resta en France, et donc cousines germaines de Jean de Massé. On trouve en effet, à Londres, Marguerite, Gabrielle ép. Serres et Françoise de Sariac, ép. La Couronne²⁶.

Le *brigadeiro* João Massé se voit encore attribuer de belles promotions. D'abord maréchal de camp et quartier-maître général, il est finalement nommé en 1735 *sargento-mor de batalha*²⁷. Ce grade aujourd'hui disparu était un haut grade de l'armée correspondant à celui en France de sergent-général de bataille, officier général chargé comme adjoint du chef d'état-major de superviser et ranger tout l'ordre de bataille. Cette nomination resta théorique au plan opérationnel car le Portugal ne connut pas le moindre engagement militaire en cette période.

* * *

Les aventures de Jean de Massé se passent dans une étrange époque d'allégeances changeantes. Les trahisons sont pardonnées avec une étonnante magnanimité. Quant aux vies des mercenaires dont on pourrait penser que la religion en fixerait certaines limites, il n'en fut

²⁴ AN, Série *O¹ 30.

²⁵ Leur abjuration collective en 1685 figure dans le registre paroissial du Houga.

²⁶ Etat de la Distribution de 6 872,16 Livres aux pauvres protestants (...), Londres, 1729.

²⁷ Cette contraction de *sargento-maior de batalha* est devenue substantive en portugais.

souvent rien. La décisive bataille d'Almansa en 1707 qui vit la victoire d'une armée française commandée par un Anglais, Berwick, sur une armée anglaise commandée par un Français, Ruvigny, en est une parfaite illustration.

Jean Destremau, sieur de Massé termina paisiblement son existence exceptionnelle au Portugal mais il ne renia jamais sa foi d'origine. Un document municipal en portugais de 1744 (il a donc environ 75 ans) le cite avec la mention *herege*, hérétique.

Avec sa seconde femme Anna Pearson (ou Pierson), qu'on retrouve avec lui au Portugal, il eut un fils nommé Carlos né en 1724²⁸. Carlos Massé fit une belle carrière et atteignit le grade de colonel. Nous avons retrouvé son dossier militaire²⁹. Il fut envoyé à Goa en Inde comme capitaine de grenadiers. La colonie portugaise devait se défendre contre les attaques des Mahrattes et Carlos Massé, à l'assaut du fort de Ponda près de Goa fut blessé à la tête, perdit le bras droit et fut laissé pour mort sur le champ de bataille. A son retour, il fut promu, décoré de l'ordre du Christ et nommé gouverneur du fort de Juromenha sur la frontière espagnole, non loin de Campo Maior.

Carlos Massé se maria avec une fille de la bonne société Maria Magdalena da Gama e Brito Mesquita Pimentel. Il en eut huit enfants dont deux morts en bas-âge, et quatre fils et deux filles survivants³⁰. Tous les fils furent militaires dans l'armée portugaise. L'un deux baptisé Joao signe un document *Jean-Baptiste Massé*, à la française.

Nos recherches se poursuivent sur les quatre fils Joao, Julio, José et Antonio, cadets ou enseignes dans l'armée portugaise dans la période très troublée de la Guerres des Oranges, suivie par les campagnes napoléoniennes. Il semble qu'avec leur mère ils connurent une vie matérielle très difficile. Les fils, qui furent bien notés par leurs supérieurs, devaient envoyer toute leur maigre solde à leur mère dans le dénuement. Des sœurs, nous ne savons rien.

Si une descendance portugaise actuelle des Destremau de Massé, (parfois orthographié Macé dans les actes), n'est pas à exclure, la difficulté des temps semble avoir eu raison de cette famille.

Gilles DESTREMEAU

Remerciements :

- Bibliothèque du Protestantisme Français, 54 rue des Saints Pères, Paris VII^e.
- Huguenot Society, Londres et Mme Kathy Chater, chercheuse pour le compte de la Huguenot Society.
- M. Matthew Glozier, Sydney, Australie.
- Prof. Francisco José Correã Martins, Rio de Janeiro, Brésil.
- M. Dominique de Lastours, Paris.
- M. Francisco de Mello, Paris et Lisbonne.
- M. et Mme J. de Cabissolle, Aire sur l'Adour.
- Mme Diego de Selva, Le Houga.
- M. Gérard Destremau, Archigny.

²⁸ Baptisé le 30 juin 1724 (registre numérisé, paroisse Notre Dame de Purification de Sacavem, Lisbonne, Portugal).

²⁹ *Arquivo Nacional da Torre do Tombo*, Lisbonne. 27 octobre 1769.

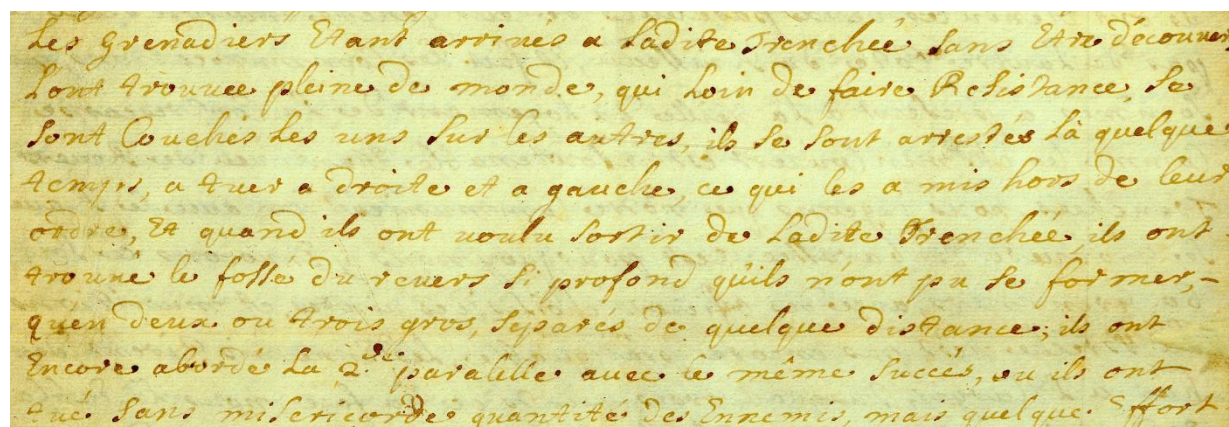
³⁰ Registre numérisé de Juromenha, paroisse Notre Dame de Lorette, Portugal.

Rapport « anonyme » écrit en français sur la bataille de Campo Maior de 1712

A Campo Major le 17^e octobre 1712.

Monsieur,

Je vous ay marqué que le 4^e de ce mois les ennemis ouvrirent la tranchée, le 12^e à une heure de l'après midy ils commencèrent avec 21 canons à battre en brèche le bastion de St Jean, nous avons tâché ce matin au point du jour d'exécuter le project (dont nous étions convenus) d'enclouer³¹ leurs canons ; pour cet effect le Brigadier Thomas de Silva³² est sorti avec 400 Grenadiers que le Général Major Hogan³³ devoit soutenir avec deux Régiments.



Les grenadiers étant arrivés à ladite trenchée sans être découverts, l'ont trouvée pleine de monde, qui loin de faire résistance se sont couchés les uns sur les autres ; ils se sont arrêtés là quelque temps, à tuer à droite et à gauche, ce qui les a mis hors de leur ordre et quand ils ont voulu sortir de ladite trenchée, ils ont trouvé le fossé du revers si profond qu'ils n'ont pu se former qu'en deux ou trois gros, séparés de quelque distance ; ils ont encore abordé la 2^{de} parallèle avec le même succès où ils ont tué sans miséricorde quantité des ennemis mais quelque effort que le Brigadier de Silva aye fait pour faire joindre un corps de nos grenadiers pour aller aux batteries, il luy a été impossible d'en pouvoir former plus de 15 ou 20 avec lesquels il a été près des canons ; cependant l'affaire auroit réussy si les officiers commandés pour enclouer n'avoient perdu les sergents qui portoient les cloux.

Quoy que nous ne puissions nous consoler de n'avoir pas encloué leur canon, on peut dire que jamais sortie n'a eu meilleur succès, la terreur des ennemis était partout si grande qu'ils se laissoient tuer couchés dans les trenchées sans faire le moindre mouvement ; la cavallerie et grenadiers qui devoient les soutenir n'ont osé se montrer ; nos grenadiers sont rentrés

³¹ L'enclouage de la lumière de mise à feu avec un gros clou rivé à coups de marteau est presque aussi ancien que l'invention de l'artillerie. Des techniques de désenclouage permettaient de réutiliser les canons.

³² Brigadier Thomaz da Silva Telles.

³³ Michael « Galloping » Hogan était un mercenaire Irlandais catholique. Après la défaite du parti jacobite en Irlande à la bataille de La Boyne (1690), il mena une guerre de partisans contre l'Angleterre qui en fit une légende en Irlande. Il s'engagea ensuite dans la brigade irlandaise en France et servit avec distinction jusqu'au grade de général. Suite à un duel il dut s'exiler et se mit au service des Portugais.

dans la ville par plusieurs différents endroits et ont emmené 8 soldats et un officier prisonniers. Il ne nous a manqué de cette action que 27 grenadiers outre 14 blessés. Notre coupure derrière la brèche est presque finie et le ravelin³⁴ est en bon état ; j'avoue que je ne comprends pas comment les ennemis prétendent aborder la brèche, ils battent le plus bas qu'ils peuvent mais ils n'ont encore aucune parallèle à la face battue, et le ravelin est en tête ; ils nous bombardent nuit et jour et nous ne perdons que peu de monde. Je suis [...].

Campo Major le 21^e octobre 1712, N.S.

Monsieur,

Depuis ma dernière les ennemis continuent à battre en brèche ; ils ont étendu les deux parallèles de leur gauche environ deux cent pas de l'autre côté du ruisseau, et fait les communications ; nous sommes à présent à la veille du logement de la contrescarpe. Comme le chemin couvert est insoutenable étant vu de revers des tranchées, nous jugeons que notre communication avec le ravelin se trouvera embarrassée : c'est pourquoy nous y envoyons ce soir 60 grenadiers, avec des officiers choisis, des vivres et munitions. La brèche n'est pas encore praticable, les ennemis tirent depuis hier à l'élargir, jusqu'au trois quarts de la face, nous la déblaions et des pierres nous avons élevé une contrescarpe seiche devant la dite face où il n'y en avoit point. Notre coupure est en état, nous y mettrons trois pièces de canon, outre les deux que nous avons dans la face du bastion du lac, nous en avons encore enterré trois autres pièces dans la courtine du lac, qui voient le dehors de la brèche. Il nous a paru ce matin une batterie commencée contre le ravelin de 7 ou 8 pièces, je ne scay s'il en pourront tirer demain, lorsqu'elle commencera ; tout est prest pour imiter le Comte de Thaur³⁵ à Turin.

Voilà l'état de nos affaires, nous perdons tous les jours quelque soldats mais en revanche nous tenons les ennemis dans le respect surtout depuis notre sortie ; nous verrons bien tost comment ils ménagent leurs actions de vigueur ; pour le travail, il faut leur rendre justice, les Allemans n'en font pas davantage. Je suis [...].

Campo Major le 24^e octobre à 4 heures du soir.

Monsieur,

Les ennemis ont travaillé fort lentement pendant ces trois jours et trois nuits ; de 55 descharges que leur batteries avoient accoutumé de tirer par jour à la brèche elles n'en ont tiré que 20 ou 30. Ils n'ont non plus jetté que très raison de leur relâchement ; ils ont tiré aujourd'huy un peu plus vigoureusement, et même leur nouvelle batterie (dont je vous ay parlé) a commencé à tirer avec deux pièces ; elle bat l'angle du flanc du bastion de St Jean et la courtine du lac ; il n'est pas possible de concevoir quel bon effect ils en attendent, nous ne craignons point. Il y a apparences qu'ils ouvriront demain les autres 4 ou 5 embrasures pour battre nos deffences ; ils n'ont point avancé leurs ouvrages depuis ma dernière, ils ont seulement joint leurs deux boyeaux au ruisseau devant l'angle saillant au chemin couvert au front du ravelin ; nous attendons qu'ils le logeront sur ledit angle pour être plus à portée du ravelin ; la brèche est aussi bonne qu'ils peuvent presque la faire, elle est pourtant fort haute et difficile à monter ; nous avons pris toutes les précautions convenables pour la bien deffendre.

³⁴ Un ravelin est un bastion triangulaire, pointé vers l'extérieur pour dévier les boulets et diviser les vagues d'assaut. Il peut être solidaire du fort ou détaché. Dans ce dernier cas les assaillants doivent réduire tous les défenseurs du ravelin pour ne pas se faire tirer dans le dos en attaquant la forteresse principale.

³⁵ Wirich Philipp von Daun (1669-1741). Général autrichien qui repoussa les Français à Turin en 1706.

La conduite des ennemis est si singulière qu'on ne scauroit deviner leur dessein, quoy qu'il en soit nous ne nous flattons pas trop, et nous vous prions d'en faire de même ; nous verrons bien tost l'issue de nos affaires, tout nous la promet heureuse, la garnison est encore dans toute sa vigueur et dans l'abondance. Je suis [...].

Campo Major le 27^e octobre 1712 à 4 heures du soir

Monsieur,

Sur les préparatifs que nous vîmes que les ennemis faisoient la nuit du 25^e, nôtre garnison fut sous les armes jusqu'au grand jour, et nous fîmes les dispositions nécessaires en cas d'une attaque ; à neuf heures du soir nous allumâmes le feu au pied de la brèche. La grande quantité de bois que nous y jestames faisoit un beau brazier, cependant les ennemis n'entreprirent rien cette nuit et n'avancèrent point leur travaux ; hier 26^e ils battirent en brèche vigoureusement de 13 pièces et de 3 autres pièces de la nouvelle batterie ; ils battirent aussi le parapet du ravelin du lac ; nous primes cette nuit les mêmes mesures que la précédente ; à 4 heures du matin on est venu nous avertir qu'on entendait la marche des grenadiers portugais que des tambours battoient assez éloigné de la ville ; peu de temps après un cavallier avancé nous a informé que c'étoit un secours de 700 hommes commandés par le général major Queitana³⁶.

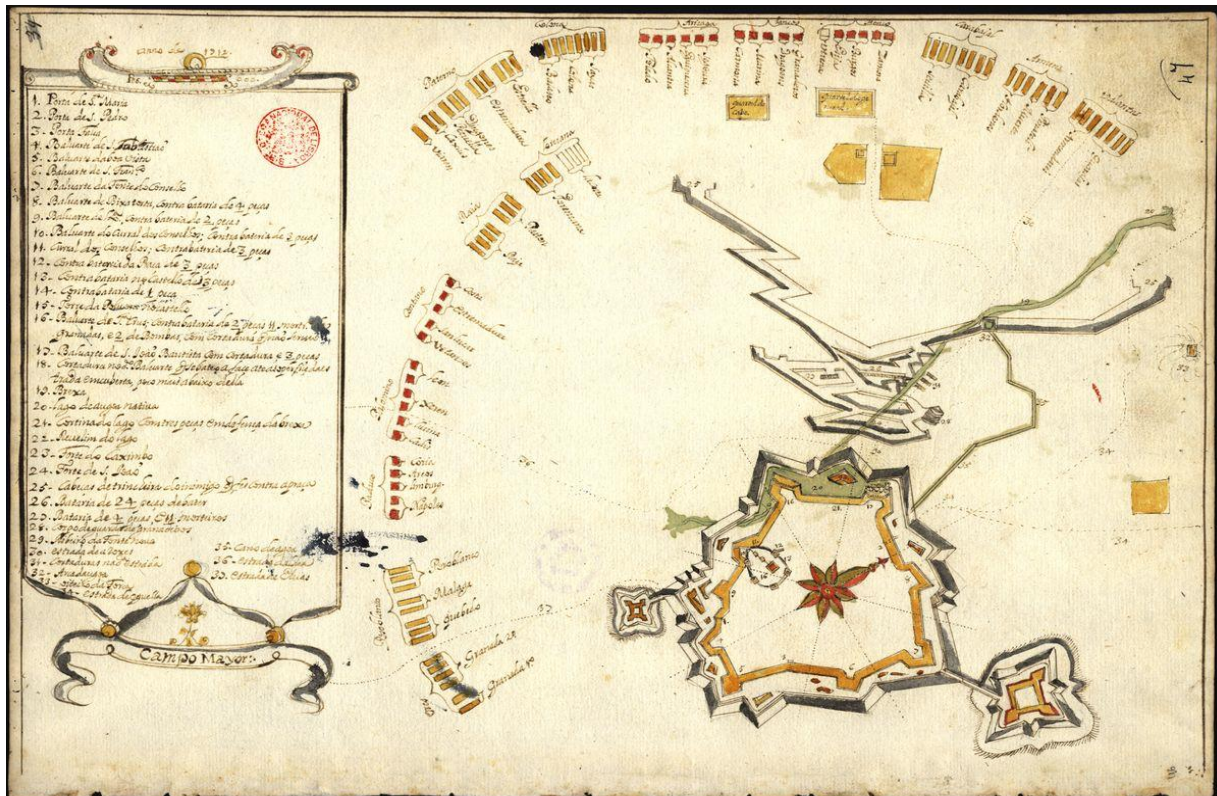
A cinq heures du même matin les ennemis ont fait le signal pour l'assaut, de 3 coups de canon et de tous leurs mortiers. Leurs corps déjà formés sur le glacis se sont jettés dans le chemin couvert et de là dans le fossé, ayant descendu nôtre petite muraille seiche avec des échelles. Ils avoient 8 compagnies de grenadiers choisis, soutenus par d'autres corps au nombre de deux mille hommes qui faisoient feu de même que leur trenchées au bastion de St Jean et au ravelin. Nos postes étant tous alertés, les ennemis ont été découverts bien tost au fossé ; notre canon à cartouches et la mousqueterie des flancs a fait un feu terrible ; cependant les ennemis ont monté la brèche, à ma vérité en petit nombre mais ils ont été vigoureusement repoussés par trois fois. Le feu a duré de tous côtés près d'une demie heure, nôtre fossé tousjours plein d'ennemis ; il y avoit devant la brèche plus de 800 fantassins faisant des cris épouvantables ; enfin vers les 5 heures et trois quarts, ils ont commencé à fuir de partout et alors qu'il faisoit jour clair nous avons veu fuir plus de 3000 hommes de nôtre fossé dans la plus grande déroutte du monde. On n'a pas veu plus de bravoure et de conduite dans aucune occasion que nos gens en ont montré dans celle cy.

³⁶ Général Paulo Caetano de Albuquerque qui commandait la place forte voisine d'Elvas. Futur Gouverneur de l'Angola.

gens en ont montré, dans celle-cy; Le secours est entré —
comme l'affaire finissoit; Les ennemis ont ensuite demandé
permission d'enterrer leur morts ce qui leur aiant été —
accordé nos grenadiers leur ont jetté dans leur boyeaux
environ 80. hommes nous avons eu pour cela une treuve —
de 4 heures, la grande quantité de morts et blessés que je leur
ay veu emporter des trenchées, me fait juger qu'ils ont perdu
dans cette action, du moins 700. hommes, je parle
modestement. Que vous semble Monsieur de cette témérité

Le secours est entré comme l'affaire finissait. Les ennemis ont ensuite demandé permission d'enterrer leur morts ce qui leur aiant été accordé nos grenadiers leur ont jetté dans leur boyeaux environ 80 hommes ; nous avons eu pour cela une treuve de 4 heures ; la grande quantité de morts et blessés que je leur ay veu emporter des trenchées me fait juger qu'ils ont perdu dans cette action du moins 700 hommes, je parle modestement.

Que vous semble, Monsieur, de cette témérité Espagnolle. Donner un assaut sans logement au chemin couvert, laissant un ravelin à dos et des deffences de canon et de mousqueterie qu'ils n'ont pas taché de ruiner. Je doute fort qu'ils entreprennent une seconde fois la même chose ; nous allons nous préparer à tout ; nous avons eu 8 soldats tués ou blessés. Je suis...



Plan du siège de Campo Major, 1712.

On aperçoit le Lac (en vert avec son ruisseau) et son ravelin, le bastion Saint-Jean (en ovale, dans l'enceinte) et au Nord-ouest le système ennemi d'approche.

La flèche de rosace indique le Nord ; si on bascule le plan sur son axe les fortifications se superposent exactement avec celles de la ville aujourd'hui.



Le fort de Juromenha sur la frontière où le fils de Jean Destremau, Carlos Massé, a commandé et a eu des enfants.

JAMES DE POURTALÈS : "CHRONOLOGIE DE MA VIE 1776-1852"

James Alexandre, comte de Pourtalès, seigneur de Gorgier, a écrit une "Chronologie de ma vie 1776-1852", qui va être publiée par Eric Bungener. "Ce document manuscrit est aujourd'hui conservé au château de Bandeville, près de Paris, chez son descendant le comte Hélié de Pourtalès de Talleyrand Périgord, qui m'a aimablement autorisé à le reproduire. Ce manuscrit, écrit avec une plume élégante et très lisible, comporte 51 pages, au format 15 cm de large par 20 cm de hauteur. Une première transcription avait été effectuée, dactylographiée par une personne non identifiée, mais dont Robert Cramer, le cousin auteur du livre "Les Pourtalès 1300-2000" avait eu connaissance, et dont mon ami le comte Paul de Pourtalès-Schickler m'a confié un exemplaire.

Cette "Chronologie" est une sorte de journal de bord, tenu par un homme, décédé à l'âge de 78 ans, et il est probable qu'il l'ait rédigé d'un seul jet, peut-être à partir de notes. James Alexandre de Pourtalès (1776-1855) est né à Neuchâtel en Suisse, alors propriété "privée" du roi de Prusse. Il est le second fils de Jacques-Louis de Pourtalès, le plus grand négociant de la région (qu'on a surnommé le "Roi des négociants") et de Rose de Luze, issue d'une famille huguenote de Saintonge, qui avait donné les plus importants "indienniers" (fabricant de tissus imprimés) de Suisse. Egalement issu d'une famille huguenote émigrée des Cévennes, Jacques-Louis Pourtalès, dont la mère est aussi née de Luze, épouse une nièce "à la mode de Bretagne" et achète en 1802 la grande seigneurie de Tloskau (Tloskaw) en Bohême, au sud de Prague. Aussi il obtient en 1811 l'anoblissement héréditaire en Autriche, avec le titre de chevalier et l'agrégation dans l'ordre équestre de Bohême.

James-Alexandre est d'abord élève à Hanau en Hesse avec ses frères (1783-1788). Ils sont ensuite éduqués à Chelsea, en Angleterre (1790-1791). Dès 1795 à l'âge de 19 ans, il étudie vaguement à Cambridge (Trinity College), mais son père l'emploie l'année suivante et notre auteur avoue que *il [son père] m'a fait travailler de manière à me dégoûter de l'état de négociant*. Deux ans plus tard (juin 1797), il déclare que *mon père achève de me donner le dégoût des affaires*. Notre auteur sera donc le parfait *gentleman* de la première partie du XIX^e siècle : il est un des rares aristocrates cosmopolites de son temps. Né en Suisse, citoyen de Prusse (où il recevra le titre de comte, ainsi que ses frères en 1814), il possède les châteaux qu'il a achetés en France (Bandeville 1806, Le Plessis-Mornay 1811), en Suisse (Gorgier, acheté en 1813), Glumbovitz (Alt Reichenau) en Silésie (1817) etc.

Il est aussi et surtout un des plus grands collectionneurs de sa génération (bien avant le duc d'Aumale à Chantilly), de maîtres anciens et de sculptures antiques. C'est pour cela que son "journal" est intéressant car il témoigne de tous ses voyages, non seulement culturels, mais dont le résultat sont des acquisitions (ce qu'il ne mentionne d'ailleurs presque pas, comme s'il y avait été en simple visiteur). Il nous reste l'inventaire de sa collection et le catalogue de la vente publique qu'il avait exigée par testament, de l'hôtel particulier (qui existe toujours), qu'il avait fait construire 7 rue Tronchet, près de la Madeleine et de ses collections. Il semblerait que la plupart de ces objets et tableaux figurent dans les plus grands musées du monde. Cette chronique dépasse donc le cadre familial, car elle nous fait entrer de plain pied dans le domaine de l'art et de son marché".

Infos : ebungener@orange.fr